

**L'IMPACT DES MESURES RELATIVES A LA CONVERTIBILITE  
RESTREINTE DU FRANC CFA DE LA ZONE BEAC SUR LES  
MARCHES PARALLELES DES CHANGES ET SUR LES ECHANGES  
COMMERCIAUX INFORMELS CAMEROUN-NIGERIA**

Observatoire OCISCA/ORSTOM "Echanges transfrontaliers Cameroun-Nigeria"(\*)

Novembre 1993

**Kamanda BAYIE, MINREST**  
**Jeannot ENGOLA OYEP, MINREST**  
**Ambroise HAKOUA, DSCN-MINPAT**  
**Javier HERRERA, ORSTOM**

Avec la collaboration de :  
**Norbert CHOUNDONG, DSCN-MINPAT**  
**Florence DELPECH, Mission de Coopération et d'Action Culturelle**  
**Emmanuel LE GOFF, Caisse Française de Développement**

(\*) Les opinions émises dans ce rapport n'engagent que ses rédacteurs et ne sauraient impliquer les institutions auxquelles ils appartiennent. Ce document étant provisoire et de circulation restreinte, les auteurs prient les destinataires de ne pas le diffuser sans obtenir au préalable leur accord.

## **I. Orage sur la Zone Franc**

### **1. Rappel des mesures**

- a) Suspension des rachats de billets exportés hors de la zone franc*
- b) Suspension des rachats de billets BCEAO par la BEAC*

## **II. Le rôle des disparités des régimes monétaires dans les échanges informels Cameroun-Nigeria**

- 1. Dépréciation du taux de change effectif réel du naira et compétitivité-prix des exportations nigérianes**
- 2. L'inconvertibilité du naira et pénurie de devises au Nigeria**
- 3. La décote du taux de change du naira sur les marchés parallèles**

## **III. Fonctionnement du marché parallèle des changes camerounais**

- 1. L'achat des produits en provenance du Nigeria est fait en F cfa et non en nairas**
- 2. Prédominance des circuits longs sur les circuits courts**
- 3. Le taux de change parallèle est prédéterminé sur les marchés parallèles nigériens**
- 4. Le taux de change naira/F cfa est "déconnecté" des flux commerciaux**

## **IV. L'impact des restrictions de la convertibilité du Franc cfa sur le marché parallèle des changes**

### **1. L'impact de la suspension des rachats des billets Franc cfa hors de la zone franc africaine**

- a) Appréciation du naira par rapport au Franc cfa*
- b) Le calme après la tempête*
- c) Un choc et un réajustement semblables à travers la zone franc voisine du Nigeria*
- d) Décote du franc cfa par rapport au franc français*
- e) Raréfaction des disponibilités de devises dans le système bancaire camerounais. La ruée vers le Franc français et le dollar*
- f) Vers une uniformisation du taux de change dans les marchés parallèles camerounais?*

### **2. Conséquences de la suspension du rachat des billets BCEAO par la BEAC**

- a) Un léger raffermissement du naira par rapport au F cfa*
- b) La zone franc fissurée ? La rupture de la parité entre le F cfa BEAC et le F cfa BCEAO sur le marché parallèle des changes.*

**V. L'impact des restrictions à la convertibilité du franc cfa sur les échanges commerciaux.  
Les stratégies de contournement**

- 1. Attentisme dans un contexte de répression accrue des importations informelles**
- 2. Le recyclage des F cfa en produits d'exportation camerounais. Tendance au rééquilibrage des échanges commerciaux (sans que cela se traduise forcément par une amélioration des disponibilités des devises au Cameroun).**
- 3. Le développement du troc: produits manufacturés contre produits agricoles**

**VI. L'impact de l'appréciation du naira consécutive aux restrictions de la convertibilité du Franc cfa sur les prix à la consommation des produits en provenance du Nigeria**

**VII. Quelques éléments d'analyse prospective**

**CARTES : Les zones d'émission monétaire de la zone franc africaine  
Repères géographiques des marchés frontaliers étudiés**

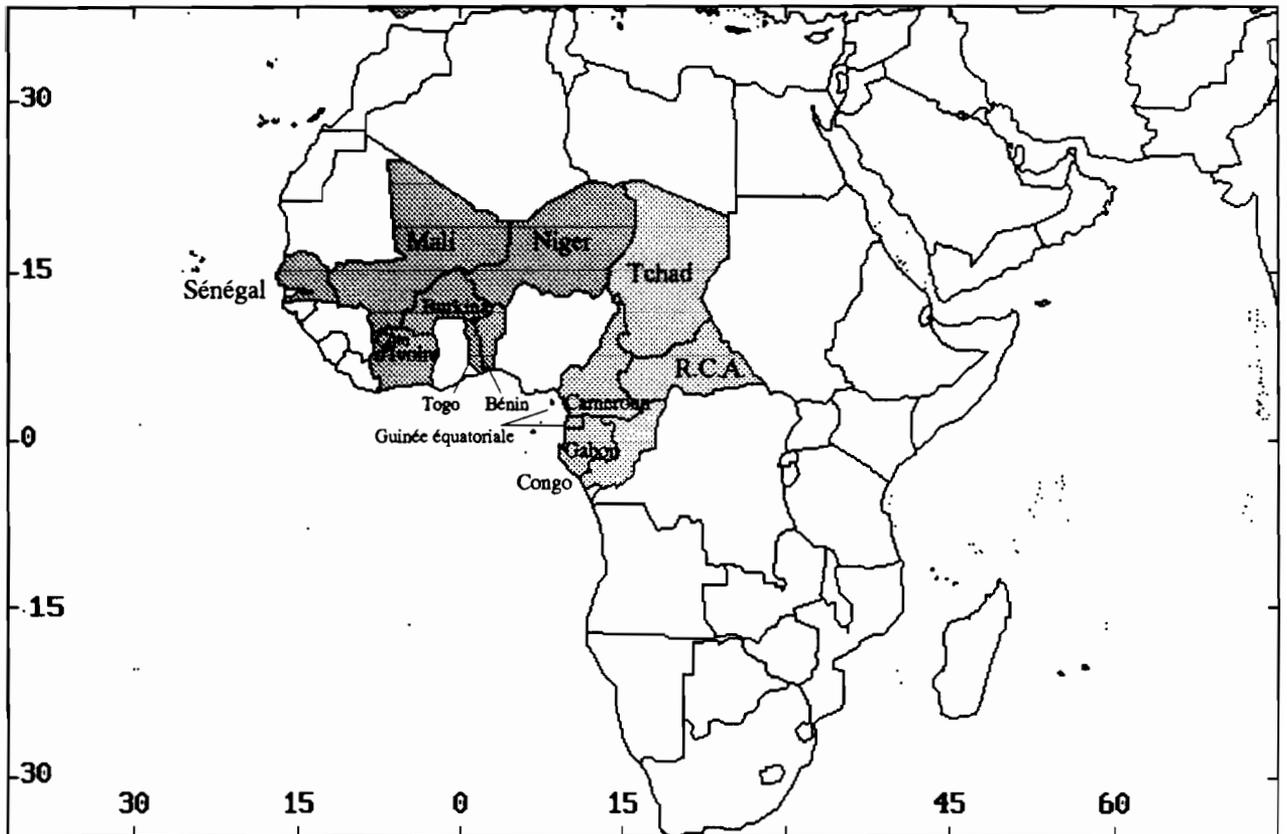
**ANNEXE 1: Dispositions transitoires de la réglementation de change de la zone d'émission**

**ANNEXE 2: Ecart de prix entre le Nigeria et le Cameroun**

**ANNEXE 3: Evolution des prix à la consommation à Garoua depuis les mesures prises par la BEAC**

 Zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)

 Zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.)



## I. Orage sur la Zone Franc

### 1. Rappel des mesures

Alors que les rumeurs concernant une dévaluation imminente du Franc cfa se font de plus en plus persistantes, les autorités monétaires de la BEAC ont surpris les opérateurs économiques par deux mesures. Tout d'abord la suspension des rachats de billets exportés hors de la zone franc. Ensuite, l'extension de cette mesure aux billets issus des Etats membres de l'UMOA.

#### a) *Suspension des rachats de billets exportés hors de la zone franc*

Se télescopant avec la mise en circulation des nouveaux billets au sein de la BEAC, la BEAC et la BCEAO ont annoncé de concert, qu'à partir du 2 Août 1993, elles suspendaient le rachat des billets exportés physiquement hors des pays africains de la zone franc. Comme le précisent les autorités de la BEAC (voir en annexe le texte des "*Dispositions transitoires de la réglementation de change de la zone d'émission*"), la mesure ne porte atteinte ni à la convertibilité illimitée du Franc cfa vis à vis du Franc français ni à la liberté de transfert de capitaux au sein de la zone franc. Cela signifie que la convertibilité du Franc cfa est désormais restreinte et garantie uniquement à l'intérieur de la zone franc africaine.

Une première fissure apparaît ainsi dans l'édifice de la zone franc. En effet, la Banque de France n'achète plus les Francs cfa qui leur sont présentés au guichet. Ainsi, le *Franc cfa est inconvertible hors de la zone franc africaine*. Dorénavant, la contrainte externe sera réelle et pèsera sur le financement des importations des pays africains membres de la zone franc. L'obtention de devises dépendra des disponibilités en réserves dans chacune des zones d'émission.

Les réserves de devises n'étant pas illimitées, les autorités de la BEAC ont mis en place une politique d'allocation de devises et ont autorisé les intermédiaires agréés à réaliser des opérations de transfert. Il s'agit donc d'une véritable politique de contrôle des changes qui risque de s'endurcir dans la mesure où les devises disponibles se feront de plus en plus rares sous la pression spéculative d'une prochaine dévaluation.<sup>1</sup>

En ce qui concerne le transfert de devises vers l'extérieur de la zone franc africaine, les opérateurs des pays membres se voient attribuer d'une part une allocation de voyage en fonction de leur qualité et d'autre part un quota pour les transferts bancaires. L'allocation est de

<sup>1</sup>Selon un journaliste français la fuite des capitaux dans la zone UMOA est "passée de 3 milliards de francs en, 1991, à 4,6 milliards, en 1992, voire à 3,4 milliards pour les six mois de 1993" (Libération, 21/9/93).

2 millions de f cfa pour les touristes et pour les fonctionnaires en mission, 2,5 pour les voyages pour soins médicaux, 1 million pour les étudiants. Dans les opérations de transferts bancaires, les montants inférieurs à 500 000 f cfa sont soumis à une simple déclaration tandis que pour les montants supérieurs, une autorisation préalable est requise après présentation des documents justificatifs. On doit souligner que les non résidents "ne peuvent effectuer des transfert vers l'extérieur. Ils peuvent toutefois recevoir des transferts de l'extérieur" (article 7 des "*Dispositions...*"). Autrement dit, les commerçants étrangers, non résidents, impliqués dans le commerce d'importations en provenance du Nigeria ne pourront plus transférer leurs dépôts bancaires en f cfa vers l'extérieur de la zone franc africaine afin d'honorer leurs commandes ou rapatrier leurs bénéfices.

Cette mesure vise à contenir la fuite de capitaux et à endiguer le flux des importations informelles en provenance des pays voisins à monnaie inconvertible. Plus loin, on apportera quelques éléments afin d'évaluer la portée, l'efficacité dans les buts recherchés, leur impact sur les échanges transfrontaliers et les marchés parallèles des changes. On rendra également compte des stratégies de réponse des opérateurs économiques afin de s'adapter ou de contourner les mesures prises par la BEAC.

#### ***b) Suspension des rachats de billets BCEAO par la BEAC***

La deuxième mesure a été prise et annoncée unilatéralement par la BEAC par simple communiqué le jeudi 13 septembre 1993 (quatre jours avant la réunion des ministres des finances de la zone franc): les billets émis par la BCEAO ne seront plus rachetés par la BEAC. Cette mesure suscita une controverse entre le gouverneur de la BCEAO et le ministre des finances camerounais. Pour le premier, "l'unité de la zone franc est menacée" et la mesure est grave et inopportune (Libération, 21/9/93). Pour le second, il y a une continuité dans les objectifs de la mesure prise le 2 août et celle du 13 septembre, à savoir "garder l'épargne dans les zones d'émission respectives" (Cameroon Tribune, n°5443, 6/10/93). La mesure se justifiait par le fait que, selon le ministre camerounais, M. Ntsimi, "le volume des échanges entre les deux zones se faisant à sens unique, c'est à dire au détriment de la zone BEAC" (Ibid.).

Cette mesure vise d'une part les hommes d'affaires nigériens faisant directement (ou indirectement par le biais du marché parallèle des changes) le commerce triangulaire avec le Bénin et le Cameroun ainsi que les travailleurs immigrés de l'Afrique de l'Ouest particulièrement nombreux surtout au Gabon et au Cameroun. Les premiers convertissent massivement les recettes en franc cfa de la zone BEAC, résultats de leurs exportations vers le

Cameroun, le Tchad et le Niger en francs cfa de la zone UMOA, tandis que les seconds rapatrient une bonne partie de leurs revenus vers leurs pays d'origine. Ainsi, "grâce aux nombreux travailleurs immigrés venus de l'Afrique de l'Ouest, la banque d'émission des pays de l'Afrique Centrale rachetait, bon an mal an, l'équivalent de deux milliards de francs ayant «filé» chez les voisins" (Libération, 21/9/93).

En attendant la promulgation de la réglementation qui doit accompagner la décision de suspendre les rachats des billets BEAC hors zone Franc africaine et BCEAO dans la zone BEAC, on peut d'ores et déjà relever un certain nombre d'ambiguïtés et de zones d'ombre qui constituent autant de portes ouvertes à la poursuite des fuites de francs cfa. Ainsi, il plane une certaine confusion entre Zone Franc, Zone Franc africaine et Zone BEAC. Par exemple, les allocations de voyages peuvent être obtenues par tous ceux qui se rendent dans des pays autres que ceux de la zone BEAC. Ainsi, un résident de la zone BEAC se rendant à Cotonou a le droit d'emporter avec lui le quota de devises qui lui est attribué par les nouvelles dispositions. Rappelons que ces dispositions furent annoncées le 2 août, avant la suspension des rachats des billets BCEAO par la BEAC. On attend aussi des précisions concernant la fréquence à laquelle les transferts peuvent être effectués.

Les dispositions transitoires de la BEAC ne précisent pas la fréquence suivant laquelle peuvent être effectués les transferts bancaires ou obtenues les allocations de voyage. D'après un haut responsable de la BEAC, les dispositions transitoires auraient dû être suivies d'un règlement d'application qui ne peut être élaboré que par les autorités monétaires de chacun des Etats membres de la zone d'émission. Cependant, si chaque Etat membre doit gérer à sa guise le stock d'avoirs extérieurs, alors, comment gérer la mise en commun des devises stipulée par les accords de la zone Franc? La BEAC, a fixé les montants autorisés pour les transferts et allocations de voyage mais s'est abstenue d'en indiquer la périodicité. Les Etats membres, n'ayant pas apporté de précisions sur l'application des mesures, ont laissé aux opérateurs privés, banques commerciales et hommes d'affaires, le soin de fixer les règles du jeu de manière informelle. Il faut donc se tourner vers les banques commerciales pour apprécier, à travers leur gestion quotidienne, quelles sont les modalités concrètes d'obtention des allocations de voyage et des transferts bancaires vers l'étranger. On abordera ce point plus loin lorsque l'on traitera les stratégies de contournement en réponse aux mesures de la BEAC.

Par ailleurs, des interrogations demeurent posées. Quel sera le nouveau rôle de la France dans la zone franc ainsi remaniée? La France ne garantit plus la convertibilité illimitée du franc cfa. Abandonne-t-elle pour autant ses prérogatives au sein de la zone franc, à savoir la

participation aux décisions prises par la BEAC ? (accordée selon l'article 7 de la convention signée le 23 novembre 1972)

## **II. Le rôle des disparités entre régimes monétaires dans les échanges informels Cameroun-Nigeria**

Avant d'analyser l'impact des récentes mesures relatives à la convertibilité du Franc cfa et prises par les autorités de la BEAC, il convient de préciser quel est le rôle joué par les facteurs monétaires dans les échanges entre le Cameroun et le Nigeria.

L'appartenance du Cameroun et du Nigeria à des régimes et zones monétaires différents peut être considéré comme le principal déterminant des échanges non enregistrés entre ces deux pays. Ces différences se manifestent principalement à travers la politique du taux de change, l'inconvertibilité du naira et l'allocation rationnée des devises. Le programme d'ajustement structurel (puis le "Rolling plan") au Nigeria a été axé sur la dépréciation du taux de change comme moyen principal pour diminuer d'une part l'absorption interne et d'autre part pour relancer les exportations des produits manufacturés. L'objectif final étant d'arriver à diminuer les déséquilibres externes et le paiement du service de la dette externe.

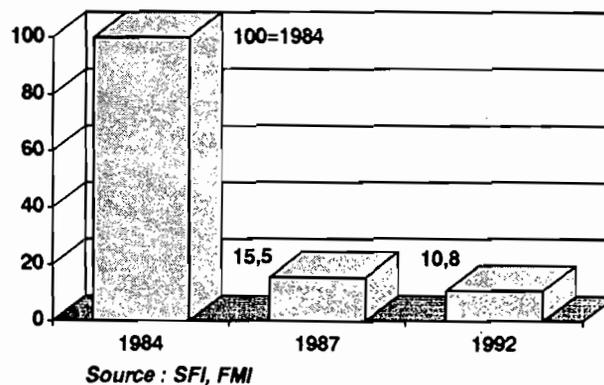
Le Cameroun a plutôt centré ses efforts d'ajustement structurel autour d'une politique de modification des prix relatifs à travers une "désinflation compétitive". L'ingrédient principal a été la diminution importante de la demande, notamment les investissements publics. Plus récemment, la compression de la demande a été obtenue par le biais d'une réduction des salaires des fonctionnaires et des prix garantis aux producteurs de café et cacao.

Des interférences sont apparues entre les PAS nigérian et camerounais. L'accroissement de la compétitivité-prix des produits nigériens obtenu par la politique de dévaluation du naira se heurte à la recherche de l'équilibre externe côté camerounais. Cependant, la concurrence exercée par les produits nigériens bon marché sur les produits de fabrication camerounaise peut aussi contribuer à la réalisation des objectifs de désinflation compétitive camerounaise. On peut objecter que le prix à payer est trop élevé en termes de perte d'emplois dans des industries longtemps protégées par de formidables barrières commerciales et douanières.

## 1. Dépréciation du taux de change effectif réel du naira et compétitivité-prix des exportations nigérianes

Sur l'ensemble de la période (1984–1992), le taux de change effectif réel a été divisé par dix, améliorant d'autant la compétitivité-prix des produits nigériens. Un choc aussi brutal et concentré sur une période aussi brève ne pouvait qu'avoir un impact important sur les économies de la zone franc, où la parité est restée inchangée par rapport au franc français et aux autres monnaies européennes. C'est précisément à partir de cette date que l'afflux de marchandises en provenance du Nigeria vers le Cameroun prend des proportions inquiétantes. La forte dépréciation réelle du naira a rendu très compétitifs les produits fabriqués au Nigeria et a donné lieu à un flux considérable d'importations informelles. La perte de parts de marché intérieur qui en a résulté a durement touché les industries camerounaises exposées à cette concurrence.

Taux de change effectif réel du naira



## 2. L'inconvertibilité du naira et pénurie de devises au Nigeria

Le Nigeria, pendant la période coloniale et jusqu'au déclenchement de la guerre civile du Biafra en 1967, appartenait à la zone sterling et sa monnaie était convertible. Les troubles politiques et sociaux de 1967 conduisirent le gouvernement à quitter la zone sterling et l'amènèrent à supprimer la convertibilité de sa monnaie.<sup>2</sup> Par contre, le franc cfa est resté depuis sa création jusqu'à nos jours une monnaie convertible et sa parité vis à vis du Franc français n'a jamais été modifiée.

<sup>2</sup>Voir J. Igué "Le Nigeria et ses périphéries frontalières" in D. Bach et al. (eds.) *Nigeria. Un pouvoir en puissance*. Karthala, 1988.

La décennie de 1970 et le début des années 1980 ont été une période faste au Nigeria. Grâce aux exportations pétrolières (qui ont atteint 90% du total des recettes), les avoirs extérieurs contrôlés par le gouvernement, ont permis une politique expansive de dépenses publiques et le maintien d'un taux de change surévalué. C'est l'époque du développement des industries "réservivores" et du gaspillage des devises dans des importations de biens de consommation au détriment de l'agriculture ("syndrome hollandais"). La chute du prix du baril de pétrole et le poids du service de la dette externe contracté au moment du boom pétrolier entraînèrent une perte rapide des réserves en devises. La banque Centrale du Nigeria (CBN) ne pouvait plus à la fois maintenir le taux de change surévalué et continuer à satisfaire la demande en devises des importateurs. La demande excédentaire fut reportée sur les marchés parallèles des changes où l'on pouvait obtenir des devises à un taux fixé par l'offre et la demande. Le taux de change sur le marché parallèle comportait donc une décote du naira importante et variable au cours du temps. Les commerçants et industriels se mirent à la recherche de devises soit à travers des exportations informelles vers les pays voisins de la zone franc, soit directement sur les marchés parallèles des changes (alimentés en grande partie par ces mêmes échanges). Exporter vers la zone franc dans le but d'obtenir des devises, voilà l'essence même de la logique de "pompe à Francs cfa" qui constitue un facteur puissant dans le développement des exportations informelles du Nigeria vers le Cameroun.

Des produits de consommation courante à la portée des bourses camerounaises sont alors exportés par les commerçants nigériens afin d'obtenir les devises qui leur permettront d'importer des pays développés des articles de consommation de luxe, ou des biens intermédiaires ou de capital pour une industrie paralysée par les pénuries de devises et donc soumise aux restrictions sur les importations. Les marges de bénéfices obtenues pour ces importations venant des pays développés (très prisées sur le marché nigérien) seraient plus élevées<sup>3</sup> que celles obtenues pour les produits exportés vers le Cameroun.

Deux faits peuvent être retenus afin de saisir l'importance du facteur monétaire dans les exportations nigérianes vers le Cameroun. Le premier indice en faveur de la logique "pompe à francs cfa" est la présence sur le marché camerounais des réexportations nigérianes. Ainsi, si un produit importé par le Nigeria n'est pas consommé dans le pays mais plutôt réexporté vers le Cameroun, cela signifie que le but de l'ensemble des opérations était l'obtention de devises. D'autre part, l'existence d'un faible écart (voire l'absence d'écart) de prix entre produits venant du Nigeria et ceux fabriqués au Cameroun est un fait tenu aussi pour "preuve" de la prédominance du facteur macro-monnaire sur les problèmes de compétitivité des industries

---

<sup>3</sup>En raison de leur rareté sur le marché (à cause de la pénurie de devises), de l'existence du marché parallèle du naira et du fait qu'il s'agit de produits de prestige consommés par les classes aisées.

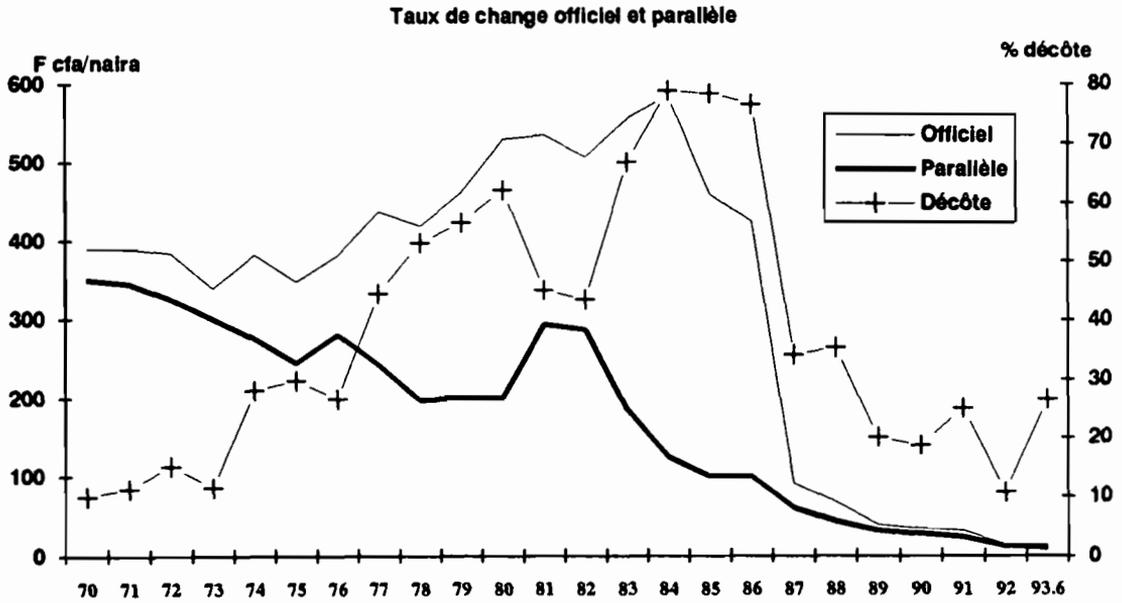
camerounaises. Bien entendu, ces indices ne constituent pas une preuve suffisante car la motivation de pompe à Franc cfa n'est pas contradictoire avec celle de l'obtention des bénéfices.

Les nombreux cas de réexportations des produits importés par le Nigeria sont là pour étayer l'hypothèse selon laquelle la logique de "pompe à franc cfa" constitue une puissante incitation aux exportations nigérianes. Elle n'explique cependant pas pourquoi la pénétration du marché camerounais touche plus certaines filières que d'autres. En filigrane se profile la question de la compétitivité de l'industrie camerounaise.

### **3. La décote du taux de change du naira sur les marchés parallèles**

Lorsque sur le marché des changes persiste un écart significatif entre le taux officiel et le taux sur le marché parallèle, des opportunités de réaliser d'importants bénéfices apparaissent. Tout d'abord pour tous ceux qui peuvent se procurer les devises au taux officiel pour ensuite les remettre en circulation au taux du marché parallèle. Les commerçants dans les activités d'import-export peuvent aussi bénéficier de la décote du taux officiel, soit parce qu'ils sont en mesure d'obtenir les devises au taux officiel (les biens importés avec les devises achetées au taux officiel coûtent bien moins chers que lorsque elles ont été achetées sur le marché parallèle), soit parce qu'ils bénéficient de "l'effet décote". Celui-ci se manifeste par le fait que, dans une situation de pénurie et de rationnement de devises, les prix en monnaie locale des biens importés s'établissent en fonction du taux de change parallèle. Le prix des marchandises est donc majoré par un montant qui dépend des tensions entre l'offre et la demande sur le marché des changes et non des conditions de marché du produit en question.

Depuis 1987, on assiste à une réduction de l'écart entre les taux de change du naira par rapport au Franc cfa sur les marchés officiel et parallèle. La diminution de la décote est due aux très importantes dévaluations successives du naira intervenues depuis 1986: 25% en 1986, 30% en 1988 et 40% en 1992. La décote du naira, après avoir atteint un sommet de 80% en 1985 a été ramenée à 10% en 1992. Cette tendance semble s'être renversée au cours du premier semestre de 1993 lorsque la décote est passée de 10% à près de 25%. Ceci pourrait s'expliquer par le relâchement de la discipline monétaire dans le contexte de campagne politique pour les élections présidentielles nigérianes.



### III. Fonctionnement du marché parallèle camerounais<sup>4</sup>

L'attrait du franc cfa est tel que, de part et d'autre de la frontière, se sont constitués des marchés des changes. Au Cameroun, il s'agit des marchés noirs (les opérations des changes sont réservées aux intermédiaires agréés) tandis qu'au Nigeria il convient de parler plutôt des marchés parallèles (ils sont tolérés par le gouvernement nigérian). Les cambistes sont tous dépendants des grands commerçants et industriels nigériens, via leurs courtiers auprès desquels ils s'approvisionnent en nairas. Ces marchés "informels" des changes, en permettant de contourner la contrainte d'allocation des devises au Nigeria, servent donc à alimenter le flux des importations nigérianes. Au nord Cameroun, Amchidé serait connecté à Maiduguri et Garoua à Kano. Dans les provinces de l'Ouest, Idenao, Ekondo-titi et Ekok sont étroitement liés aux places de Onitsha et de Lagos. Les livraisons de billets ont lieu régulièrement depuis les centres "nerveux" situés au Nigeria. Il y a une circulation continue de l'information sur les taux de change avec pour corollaire l'ajustement permanent des évolutions des taux de change dans l'espace avec des variations de faible amplitude entre les places commerciales.

#### 1. L'achat des produits en provenance du Nigeria est effectué en F cfa et non en nairas

A la différence du Niger, où les échanges transfrontaliers sont réglés directement en nairas, au Cameroun, c'est le franc cfa qui est principalement utilisé dans les marchés frontaliers. Ceci

<sup>4</sup>On trouvera une analyse plus détaillée des caractéristiques et modes de fonctionnement des marchés parallèles de change camerounais dans notre rapport "Le marché officiel et parallèle des changes et ses implications pour le PAS camerounais"; Août 1993, 21 pp.

constitue un puissant facteur pour le développement d'un marché parallèle des changes au Cameroun.

## **2. Prédominance des circuits longs sur les circuits courts**

L'élan favorable au marché parallèle des changes du facteur précité est affaibli par la prédominance des circuits longs sur les circuits courts dans les échanges transfrontaliers Cameroun–Nigeria. Les commerçants opérant sur les circuits longs (grandes villes nigérianes et grandes villes camerounaises) dominent largement le commerce transfrontalier. Pour ces commerçants, les marchés frontaliers ne sont qu'un point de transit, de transbordement des marchandises et non l'endroit où les transactions ont véritablement lieu. En revanche, les commerçants se rendant aux marchés frontaliers pour acquérir des marchandises sont seulement des petits commerçants ou des semi-grossistes vendant plus cher car leurs coûts sont aussi plus élevés.

## **3. Le taux de change parallèle est prédéterminé sur les marchés parallèles nigériens**

Les cambistes arrivent à Ekondo–titi le vendredi, la veille du grand marché du samedi. Les taux de change fixés dès l'ouverture ne varient pas du tout au cours de la journée, si bien qu'à la clôture du marché le naira s'échange toujours au même taux. Ainsi, il est resté fixé à 112 nairas/1000 francs cfa tout au long du marché du samedi 31 juillet 1993 à Ekondo–titi beach. Les cambistes interviewés expliquent ceci par le fait qu'ils doivent se référer au taux de change auquel ils pourront échanger le cfa une fois de retour au Nigeria; ce taux de change étant celui du jour précédant leur déplacement vers le Cameroun (taux auquel ils ajoutent une marge de 5% pour couvrir les divers frais).

## **4. Le taux de change naira/f cfa est "déconnecté" des flux commerciaux**

A partir de 1987, le marché de changes nigérian est fortement rationné par les impératifs de remboursement et de paiement des intérêts de la dette externe. Les politiques d'ajustement externe, la dévaluation du naira en particulier, sont désormais dominées par le souci de dégager les devises nécessaires pour le service de la dette au détriment des importations. **Le taux de change du naira est ainsi de plus en plus "déconnecté" des flux commerciaux** entre le Nigeria et ses partenaires et à fortiori des échanges avec les pays africains de la zone franc (PAZF). Le rééquilibrage du commerce Cameroun–Nigeria qui pourrait être obtenu par le PAS

camerounais ne pourra être que précaire car il n'est pas en mesure d'infléchir l'évolution à la baisse du taux de change naira/F, évolution qui a une dynamique autonome par rapport aux flux commerciaux.

Les successives dévaluations du naira sont, comme le souligne Marie-France L'Hériteau, des dévaluations "réparatrices" plus que des dévaluations "compétitives". Le souci principal de la politique de change nigériane est donc de pouvoir pallier un manque absolu de réserves de change plutôt que d'améliorer la compétitivité de l'économie<sup>5</sup>. Une autre raison vient renforcer ce choix de politique économique: le secteur exportateur est peu sensible aux politiques de taux de change.

---

<sup>5</sup>L'Hériteau, M-F.: "Intégration régionale en Afrique et coopération monétaire euro-africaine" in Michailof; S. (1993); *La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage*. p.449-458, Karthala.

#### IV. L'impact des restrictions à la convertibilité du franc cfa sur le marché parallèle des changes

##### 1. L'impact de la suspension des rachats des billets franc cfa hors de la zone franc africaine

###### a) *Appréciation du naira par rapport au franc cfa*

Le premier effet a été ressenti de manière presque immédiate. A peine trois jours après l'annonce de l'inconvertibilité hors zone franc, les marchés parallèles de change ont réagi, provoquant une forte dépréciation du franc cfa par rapport au naira. Ainsi, le taux de change parallèle est passé de 110 nairas contre 1000 francs cfa à Garoua à 50 nairas/1000 francs cfa après l'annonce de la mesure, soit une dépréciation de 55%.

Dates	taux de change parallèle à Garoua
<i>avant la mesure</i> (1/8/93)	110 nairas/1000 francs cfa
<i>après la mesure</i> (4/8/93)	50 nairas/1000 francs cfa
le 8/8/93	80 nairas/1000 francs cfa
le 17/8/93	100 nairas/1000 francs cfa
le 2/9/93	110 nairas/1000 francs cfa
<i>après la mesure</i> (19/9/93)	105 nairas/1000 francs cfa
le 18/10/93	110 nairas/1000 francs cfa
<i>actuellement</i> (9/11/93)	120 nairas/1000 francs cfa

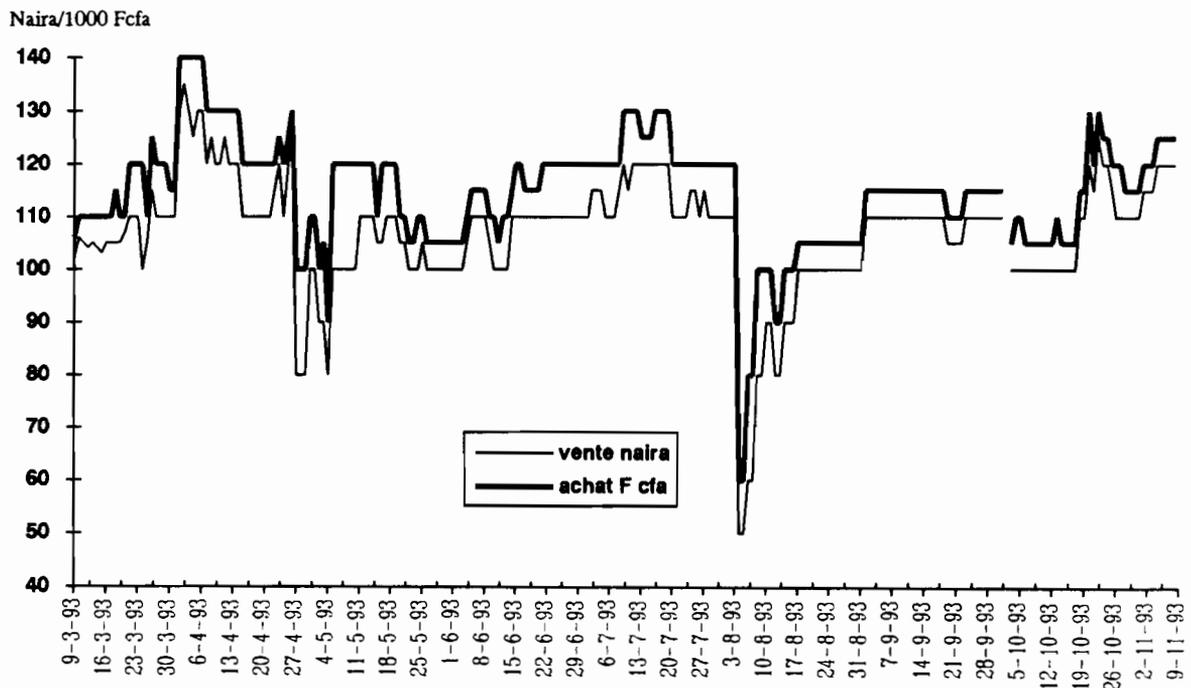
Source: DSCN, OCISCA-ORSTOM

La dépréciation du franc cfa par rapport au naira était la conséquence attendue de la restriction de la convertibilité du Franc cfa hors de la zone franc. Elle implique pour les opérateurs nigériens un coût supplémentaire dans les placements financiers, fuites de capitaux, importations informelles, etc. Désormais, les Francs cfa que les exportations informelles (et formelles) leur procuraient devront, du fait qu'il s'agit essentiellement d'un commerce déséquilibré, être transformés dans une autre monnaie convertible. Dorénavant cette opération ne pourra avoir lieu qu'en zone franc. L'ampleur de la dépréciation du Franc cfa par rapport au naira témoigne de l'importance que les agents économiques nigériens accordent à ces coûts de transactions.

La rapidité de la réponse et l'ampleur de la décote s'expliqueraient, d'après les cambistes rencontrés dans les provinces du Nord, par un mouvement de panique de la part des opérateurs économiques Nigériens. Dès l'annonce de la décision de la BEAC, ils ont cherché à se débarrasser au plus vite du stock de Francs cfa qu'ils détenaient. Une partie de ces F cfa a servi à racheter les nairas sur les marchés parallèles camerounais, exerçant ainsi une pression à la hausse du naira par rapport au F cfa. Une autre partie des F cfa détenus par les opérateurs nigériens a été recyclée dans l'achat des produits camerounais demandés au Nigeria (voir plus loin pour un développement des stratégies de réponse aux mesures prises par la BEAC). On ne peut pas s'empêcher de lier aussi l'ampleur de la décote initiale de près de 50% aux anticipations faites par la plupart des agents d'une dévaluation du Franc cfa de 50%.

On ne peut pas cependant considérer le nouveau taux comme un taux d'équilibre du marché qui pourrait dispenser les décideurs politiques du choix du taux de dévaluation à mettre en pratique. Ceci pour deux raisons principales. D'abord, la dépréciation du F cfa a été avant tout d'ordre spéculative. Ensuite, comme on verra plus loin, le niveau atteint la première semaine d'août, au Cameroun mais aussi dans tous les pays voisins du Nigeria, a été de courte durée.

### Taux de change Naira/F cfa sur le marché parallèle de Garoua



Source: relevé journalier sur le marché de Garoua.. DSCN-OCISCA/ORSTOM

***b) Le calme après la tempête***

La décote s'est réduit quatre jours plus tard à 27%. Ceci reflète la rapidité (et la fluidité) de la réorganisation des circuits parallèles de changes et indique le coût de transaction impliqué par ces nouveaux circuits en constitution. Dès le 17/8/93, le taux de change parallèle naira/F cfa se stabilise à 100 nairas contre 1000 F cfa, soit une dépréciation de 10% par rapport à la situation qui prévalait avant l'annonce de la décision de la BEAC du 2 Août. Actuellement (9/11/93), l'appréciation du naira par rapport au F cfa a été complètement résorbée par le marché, le taux de change parallèle étant revenu à des niveaux comparables à ceux qui prévalaient avant la mesure du 2 août 1993. En somme, ***la mesure de suspension de rachat des billets F cfa exportés hors de la zone franc africaine n'a eu qu'un impact mineur et dans le fonctionnement du marché parallèle des changes et dans la cotation du F cfa par rapport au naira***. La chute du naira s'est poursuivie indépendamment des mesures prises et de l'évolution du volume des échanges commerciaux entre le Nigeria et la Cameroun. Le taux de change est revenu au niveau qu'il avait atteint au mois de mai, après la forte dévaluation de février-mars et avant les mesures relatives à la convertibilité du F cfa (voir graphique ci-dessus).

***c) Un choc et un réajustement semblables à travers la zone franc voisine du Nigeria***

L'annonce de la suspension des rachats de billets F cfa exportés hors de la zone franc africaine a provoqué les mêmes effets sur l'ensemble des marchés parallèles de changes des pays de la zone franc voisins du Nigeria. Après le choc causé par l'annonce de la mesure, le taux de change parallèle naira/f cfa s'est à nouveau déprécié. Il a déjà atteint son niveau d'avant le 2 août en raison de la pression à la baisse exercée par la pénurie des devises au Nigeria.

<b><i>Taux de change parallèle naira/f cfa (achat) au Nigeria et dans les pays voisins</i></b>				
<b>Date</b>	<b>Cameroun Garoua</b>	<b>Bénin Cotonou</b>	<b>Niger Niamey</b>	<b>Nigeria Lagos</b>
Avant la mesure	<b>110N</b> 1/8/93	<b>143N</b> 1/8/93	<b>130N</b> 1/8/93	<b>125N</b> 1/8/93
Après la mesure Le choc	<b>50N</b> 4/8/93	<b>91N</b> <18/93	<b>70N</b> 4/8/93	<b>40N</b> 3/8/93
Après la mesure L'ajustement	<b>100N</b> 19/8/93	<b>111N</b> 19/8/93		

**d) Décote du Franc cfa par rapport au franc français**

Etant donné que la parité officielle Franc cfa/ Franc français est restée inchangée, l'appréciation du naira du 4/8/93 implique aussi une décote du franc cfa par rapport au franc français sur les marchés parallèles de change. Dans la réalité des marchés, **la dépréciation du Franc cfa par rapport au Franc français a déjà eu lieu le 4/8/93 et ceci pour la deuxième fois depuis le début de l'année**. En observant le graphique (page 15), on constate que le taux de change du 4/8/93 constitue le niveau le plus bas atteint par le franc cfa pourtant soumis dès le mois de février à d'importantes fluctuations. En effet, après une poussée spéculative qui avait porté le taux de change du franc cfa à un niveau exorbitant, celui-ci était descendu brusquement à près de 80 nairas/1000 francs cfa fin avril, début mai 1993, pour ensuite se stabiliser autour de 110–120 nairas/1000 francs cfa (marchés frontaliers d'Amchidé dans l'extrême nord, Garoua dans le nord, Ekondo-titi dans le delta du Rio del Rey et Ekok à la frontière ouest du Cameroun avec le Nigeria).

Pour avoir une estimation précise de l'ampleur de la décote du F cfa par rapport au FF, il faudrait suivre aussi l'évolution du taux de change parallèle naira/franc français et naira/dollar.<sup>6</sup> Les estimations ne seront pas faussées lorsqu'il s'agit d'une courte période sachant que le taux officiel franc français/dollar, peut être considéré comme constant.

A Kano, vers le 24 octobre 1993, un billet de 20 FF (l'équivalent de 1000 F cfa) pouvait être vendu au prix de 150 nairas. Sachant que ce jour-là, le taux de change naira/F cfa BEAC était de 125 nairas contre 1000 F cfa, alors on déduit que le F cfa subissait une décote de 17% par rapport au FF. A Garoua, au cours de la même semaine, le cambiste proposait une surcote de 10% pour les FF. Une semaine plus tard à Lagos (le 6 novembre 1993), 1 FF s'échangeait contre 7,2 nairas alors que le taux de change était de 130N/1000 F cfa BCEAO, soit 6,5 nairas pour 50 F cfa BCEAO. La décote était donc de 8,5% dans le cas du F cfa BCEAO par rapport au FF. Compte tenu du fait que 8000 F cfa BCEAO s'échangeaient contre 10000 F cfa BEAC, toujours à Lagos le même jour, cela implique une décote de 27% pour le Franc BEAC par rapport au FF.

Une dévaluation d'environ 30% risque d'avoir peu de conséquences sur les échanges informels Cameroun–Nigeria dans la mesure où les marchés parallèles des changes ont déjà intégré une telle dépréciation du F cfa BEAC par rapport au FF. Par contre, si le changement de

---

<sup>6</sup>Ces remarques ont été formulées par Mme. Marie-France L'Heriteau au cours d'un entretien informel à la CFD. Cette piste de travail sera poursuivie lors de prochaines missions de l'observatoire frontalier.

parité est le même pour les deux zones monétaires, et considérant la disparité dans les taux de décote, un accroissement de la décote du F cfa BEAC pourrait s'ensuivre.

***e) Raréfaction des disponibilités en devises dans le système bancaire camerounais. La ruée vers le franc français et le dollar***

Au delà du mouvement de panique survenu au lendemain de l'annonce de la suspension du rachat des francs cfa hors de la zone franc africaine, une tendance plus lourde semble se dessiner dans le comportement des opérateurs économiques des deux côtés de la frontière. En effet, dans les agences bancaires proches des zones frontalières et dans les grandes villes servant de plaque tournante aux échanges transfrontaliers, on constate une raréfaction des devises disponibles, en particulier du FF et du dollar.

Parallèlement, on remarque un "retour" des francs cfa détenus au Nigeria. Ceci concerne non seulement les f cfa rapatriés afin de racheter les nairas ou d'accroître l'achat des produits au Cameroun mais aussi de f cfa qui ont adopté la forme de dépôts bancaires. Ainsi, dans les agences bancaires de Maroua, des hommes d'affaires nigériens venus se renseigner sur les conditions d'ouverture des comptes ont été remarqués par leur nombre inhabituel. Une banque de la place de Maroua qui avait enregistré un dépôt de 2,57 millions de F cfa le 2 août, a vu ce dépôt s'accroître pour atteindre 10,63 millions de f cfa le 9 septembre 1993.

***Les banques commerciales et les stratégies de contournement***

En l'absence de précisions concernant le règlement d'application des dispositions transitoires concernant les rachats de F cfa et les transferts de devises vers l'étranger; les stratégies des acteurs ont été variées. Les deux principales failles qui ont été exploitées sont été celles de la faiblesse des moyens logistiques de communication entre les différentes agences bancaires et le flou concernant la fréquence à laquelle les opérations de change pouvaient être effectuées.

Il y a eu tout d'abord une très forte demande de chèques de voyage libellés en FF (pour lesquels aucune autorisation n'est demandée, à la différence des chèques de voyages libellés en dollars ou autres devises). Après avoir visité toutes les banques commerciales situés dans les provinces du Nord et de l'Extrême nord, on a fait les constats suivants.

Des hommes d'affaires ont écumé les banques raflant tout les stocks disponibles de chèques de voyages et de billets de FF. Les opérations enregistrées dans une banque n'étaient pas communiquées aux autres banques. Un seul et même opérateur pouvait ainsi retirer des

sommes considérables de devises. Quelques chiffres collectés illustrent l'ampleur du phénomène.

*Dans les agences bancaires de Garoua:*

De manière générale on observe une très forte augmentation de la demande en chèques de voyages. L'agence du SCB-CL constate un doublement de la vente de ces chèques. Il y a un an, l'agence vendait en moyenne pour 30 millions de F cfa en chèques de voyage libellés en FF. Avant la mesure du mois d'août, les ventes s'élevaient à 60-70 millions et ont augmenté à 100 millions après les mesures. A l'agence Standard and Chartered, la progression a été, pour l'ensemble des chèques de voyages, la suivante: 12 millions de F cfa au mois d'août, 29 millions au mois de septembre et 50 millions au mois d'octobre. La BICIC, qui vendait entre 1 et 2 millions de F cfa en chèques de voyages, se voit maintenant confrontée à une demande qui dépasse largement ses stocks. La vente de 18,5 millions a provoqué une rupture de stock pendant un mois. Un doublement de la demande a été aussi ressentie dans l'agence de la SGBC, lorsque celle-ci est passée de 10 à 20 millions de F cfa.

*Dans les agences bancaires de Maroua:*

La BIAO-MERIDIEN n'a plus de chèques de voyage depuis fin septembre. D'après un responsable de la BICIC, les chèques de voyages demandés dans l'agence auraient été utilisés à 90% en Arabie Saoudite et à 10% au Nigeria. La SCB-CL vient, pour sa part, de demander à sa Direction Générale, l'autorisation de vendre des chèques de voyage car l'agence ne faisait que racheter jusqu'à présent ces chèques auprès des touristes et des expatriés. Les ventes de chèques de voyage à l'agence du SGBC sont passées, entre la semaine du 11 au 15 octobre et celle du 18 au 22 octobre, de 400000 F cfa à 2100000 F cfa, sans que la totalité de la demande ait pu être satisfaite.

Les banques commerciales ont été surprises car elles ont été confrontées à un nouveau phénomène. La nouvelle demande en devises a excédé largement une offre jusqu'à présent alimentée uniquement par les dépôts effectués par les touristes et les expatriés. Les répercussions sur les marchés parallèles des changes n'ont pas été dramatiques grâce au rôle tampon des stocks existants et à la souplesse dont les banques ont fait preuve dans l'application des dispositions de la BEAC. Les opérateurs économiques se trouvent confrontés à de nouvelles contraintes en matière de convertibilité et les banques, face à l'épuisement des stocks des devises, sont en train de mettre en place de nouvelles modalités "informelles" de transfert et allocation de devises.

Les stratégies suivies par les opérateurs économiques nigériens pour contourner les mesures prises par la BEAC ont reposé moins sur l'ouverture de nouveaux comptes que sur le dépôt des sommes considérables sur les comptes de modestes clients résidents. Ces fonds font ensuite l'objet d'une demande de transfert. D'après les responsables des agences bancaires dans les provinces du Nord, il n'y a pas eu un engouement particulier pour l'ouverture de nouveaux comptes. Il serait toutefois malaisé d'attribuer la totalité des nouveaux comptes à la volonté de contournement car, depuis juin 1993, l'Etat a suspendu le paiement des salaires par des bons de caisse aux fonctionnaires gagnant plus de 100000 F cfa. Ces fonctionnaires ont donc été obligés d'ouvrir des comptes dans les différentes agences bancaires de la région. Par ailleurs, les banquiers se plaignent du fait que les comptes "ne tournent plus", ce qui est couramment expliqué par la dégradation du pouvoir d'achat et par l'apparition d'arriérés des salaires dans la fonction publique.

Face à un tel excès de demande, les différentes banques privilégient leurs meilleurs clients ou clients réguliers. L'existence, dans les pays voisins de la zone franc (ie. Tchad et Niger), de banques appliquant de manière plus souple les dispositions transitoires, pourrait provoquer un déplacement des capitaux vers ces banques et une surenchère d'assouplissement dans l'application des mesures afin de capter ces capitaux à la recherche des moyens pour contourner les nouvelles contraintes imposées par la BEAC.

*f) Vers une uniformisation du taux de change sur les marchés parallèles camerounais?*

Les récentes mesures ont suscité une convergence des taux de change constatés dans les différents marchés parallèles. Ce phénomène pourrait être lié à la concentration opérée sur les marchés de changes après les mesures. En effet, on a constaté, à Ekondo-titi, à Ekok et à Ikom, une diminution du nombre des cambistes. Ceci a touché particulièrement les "petits", les nouveaux venus et les "dépendants". Les cambistes travaillant pour d'importants hommes d'affaires nigériens basés à Kano, Kaduna, Onitsha et Lagos sont restés sur le marché. Cette concentration facilite la circulation de l'information et la concertation entre les agents dispersés sur les différents marchés parallèles.

Taux de change naira/f cfa (achat) dans différents marchés parallèles				
Date	Garoua	Ekondo-titi	Ekok	Ikom
9/10/93	100N	85N		
18/8/93	90N	100N	92N	92N
Sept. 93	110-120		110N	122N
Mars 93	135-180	105N	150N	
Fév. 93		95N	100N	115N

Source: DSCN, OCISCA-ORSTO

## 2. Conséquences de la suspension du rachat des billets BCEAO par la BEAC

Rappelons que les rapports commerciaux du Nigeria avec ses voisins ne sont pas homogènes, tous ne sont pas en situation de déséquilibre commercial en leur défaveur. Ainsi, on a remarqué que le Bénin a joué, officiellement, la carte de la réexportation vers le Nigeria grâce à une politique très flexible en matière fiscale et douanière.

Au mois d'août, la plupart des cambistes n'appréhendaient pas encore la portée réelle de la décision de la BEAC et BCEAO. Du moment où, disaient-ils, les francs cfa obtenus des exportations informelles vers le Cameroun (zone BEAC) continuent à être acceptés au Bénin (zone UMOA), ils pensaient alors que la convertibilité du F cfa n'était pas remise en cause. Certains ont soutenu que la mesure de la BEAC relevait uniquement de la mise en circulation de nouveaux billets. En effet, une confusion s'était installée dans leur esprit du fait que la décision de la BEAC a été précédée par la mise en circulation des nouveaux billets de 500 F cfa, 1 000 F cfa et 2 000 F cfa. Ces nouveaux billets ne portent plus ni la mention du pays ni le portrait du président de la république.

### *a) Un léger raffermissement du naira par rapport au F cfa*

Le temps de réaction a été plus long que pour la première mesure. Il a fallu attendre une semaine avant que le marché parallèle de change de Garoua ne réagisse en affichant un léger raffermissement du naira. Ainsi, le taux de change du dimanche 19 septembre (jour du marché à Pitoa où l'essentiel des produits proviennent du Nigeria) est passé à 105 nairas contre 1 000 F cfa, alors que la veille il était à 110 nairas contre 1 000 F cfa (le taux à la vente est passé de 115 à 110 nairas contre 1 000 F cfa).

Ce raffermissement du naira pourrait être expliqué par la rupture de la parité entre le F cfa de la zone BEAC et celui de la zone UMOA.

***b) La zone franc fissurée ? La rupture de la parité entre le F cfa BEAC et le F cfa BCEAO sur le marché parallèle des changes.***

A partir de l'annonce de la mesure de suspension du rachat des billets F cfa de la BCEAO par la BEAC, le 13 septembre 1993, un nouveau marché des changes s'est développé dans les zones frontalières: le marché des billets F cfa BCEAO contre les billets F cfa de la BEAC. Les opérateurs nigériens, suivant la division des rôles du Bénin et du Cameroun dans le commerce régional, et plus particulièrement la logique "pompe à francs cfa" que nous avons décrite ailleurs<sup>7</sup>, se sont engagés dans une vaste opération d'échange des billets BEAC contre les billets BCEAO. Les billets BEAC sont obtenus du commerce informel largement excédentaire en faveur du Nigeria et la demande des billets BCEAO s'explique par le rôle de plate-forme de réexportation joué par le Bénin en direction du Nigeria.

La suspension des rachats des billets BCEAO par la BEAC a donné lieu à *une décote du Franc cfa de la zone BEAC de 20% par rapport au F cfa de l'UMOA*. La parité entre les deux zones d'émission a été ainsi rompue. A Garoua, le 23 octobre 1993, pour obtenir un billet de 10 000 f cfa de la BCEAO il fallait 13 000 F cfa de la BEAC. Ce jour là, le cambiste achetait des billets BCEAO au taux de 11500 à 12000 F cfa BEAC pour 10000 f cfa BCEAO. A Lagos, le 6 novembre 1993 les billets de 10 000 F cfa BEAC pouvaient être vendus à 8000 F cfa de la BCEAO. Ceci traduit l'importance de l'intégration régionale des échanges opérée sous l'emprise du Nigeria. L'affaire n'est pas mauvaise car ces mêmes billets de la BCEAO s'échangeaient, sur le marché parallèle de Maiduguri, à un taux de 135N/1000 F cfa tandis que pour les billets BEAC le taux était de 120N/1000 F cfa. La décote implicite dans cette opération est de 7%, à comparer avec le taux de 20% que l'on peut obtenir de l'achat/vente des billets BCEAO contre des billets BEAC.

---

<sup>7</sup> Voir rapport de l'observatoire frontalier "*Le marché officiel et parallèle de changes et ses implications pour le PAS camerounais*", Août 1993, 21pp.

## **V. L'impact des restrictions à la convertibilité du franc cfa sur les échanges commerciaux. Les stratégies de contournement**

### **1. Attentisme dans un contexte de répression accrue des importations informelles**

Il est largement admis par tous les opérateurs économiques rencontrés sur les principaux marchés frontaliers, qu'il y a eu un ralentissement des flux de marchandises en provenance du Nigeria dans les zone frontalières entre le 5 et le 9 août lorsque le F cfa s'est fortement déprécié par rapport au naira. Ce ralentissement, tout comme l'appréciation du naira, a été de courte durée, à l'exception de certains produits pour lesquels les mesures répressives ont été multipliées et appliquées.

Le ralentissement des flux de carburant dans les provinces du Nord du Cameroun ainsi que dans la province du Littoral, Sud-Ouest et Nord-Ouest est antérieur à la réglementation de la BEAC et procède principalement de la pénurie de ce produit qui a sévit surtout au Nord du Nigeria depuis 4 mois. Il est dans une moindre mesure dû aux opérations "coup de poing" menées dans le Littoral et provinces de l'Ouest.

#### ***-Application récente des mesures de marquage (MINDIC) et saisies des produits introduits en fraude***

La diminution des flux de pagnes, selon les commerçants, relève principalement de l'arrêté (n° 012) conjoint du MINDIC et du MINFI du 18/2/93 instituant l'estampillage et le marquage de certaines produits importés et vendus au Cameroun. Cet arrêté prévoit également de lourdes sanctions aux contrevenants, allant de la simple amende à la saisie du véhicule ayant servi au transport des marchandises incriminées.

#### ***-Multiplication des contrôles prédateurs sur les axes transfrontaliers***

L'accumulation des arriérés de salaires de la fonction publique, en particulier dans les provinces de l'Ouest, est allée de pair avec la multiplication des barrages de contrôle sur tous les axes où la circulation des marchandises est dense. Ces barrages sont un modèle de zèle et d'efficacité pour l'administration camerounaise. Ils fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; la relève étant assurée ponctuellement par les différentes équipes. Ce phénomène a touché en premier lieu les routes qui permettent d'écouler les produits importés du Nigeria de manière informelle. Il s'agit de barrages des douanes, de la police, de la gendarmerie et de l'armée, parfois séparés les uns des autres d'à peine quelques centaines de mètres. Il y a aussi les

barrages informels qui peuvent être l'oeuvre des divers services de l'ordre ou des chômeurs qui se réclament vaguement d'un quelconque syndicat de transporteurs (à qui il ne manquerait que le véhicule!) ou tout simplement des bandits de grand chemin ayant loué ou non les uniformes des fonctionnaires. Cela a provoqué le renchérissement des produits en provenance du Nigeria et pour ceux dont les écarts de prix étaient faibles par rapport aux produits de substitution camerounais, on constate même une disparition pure et simple sur le marché camerounais.

Ces phénomènes s'inscrivent dans un contexte de diminution du volume des importations informelles en provenance du Nigeria est unanimement attribuée à la diminution des revenus des ménages camerounais.

## **2. Le recyclage des f cfa en produits d'exportation camerounais. Tendance au rééquilibrage des échanges (sans que cela se traduise forcément par une amélioration des disponibilités en devises au Cameroun)**

### ***Echanges de denrées agricoles et des produits agro-industriels***

La mesure du 2 août a indirectement, à travers l'appréciation du naira par rapport au F cfa, stimulé l'exportation vers le Nigeria de quelques denrées agricoles. Il s'agit d'une relance des exportations et non véritablement d'une inversion des flux traditionnels de denrées agricoles entre ces deux pays.

Dès l'annonce de la mesure, les opérateurs économiques nigériens ont cherché à se débarrasser des F cfa qu'ils détenaient. Une partie de ces F cfa a été convertie en nairas et l'autre partie a été recyclée dans l'achat des différents produits. Il s'agit d'une part des produits camerounais tels le bétail sur pied, les peaux séchées, le paddy de la SEMRY, le coton de la SODECOTON, les cubes maggi et du savon de ménage en morceau (CCC). D'autre part, il s'agit de produits de réexportation camerounaise tels le riz asiatique (chinois, vietnamien, thaïlandais, pakistanais, et indien) et les conserves de tomate concentré (Italie). A la frontière nord, les trois premiers produits cités sont depuis longue date des produits de contrepartie dans les échanges entre le Cameroun et le Nigeria<sup>8</sup>. Les exportations de tomate en conserve et de savon répondent à une demande conjoncturelle au Nigeria.

---

<sup>8</sup> Pour plus de détails se reporter au document préparé par Engola Oyep et Harre "*Le Cameroun sous l'emprise commerciale du Nigeria?*" IRAM, INB, INRA, mai 1993, pp.

Il convient de préciser que les flux de paddy sont plus importants que ceux de riz usiné importé d'Asie et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, c'est le riz étuvé qui au Nigeria est principalement consommé alors que les riz sus-cités sont essentiellement des riz "blanchis". Ensuite, les importations de riz sont officiellement interdites au Nigeria depuis octobre 1985, mais les importations de paddy –considérés comme semences pour le développement de la production locale– sont tolérées par les autorités nigérianes. Les réexportations camerounaises de riz asiatique constituent donc une transaction risquée pour les opérateurs qui s'y adonnent.

Du coté méridional de la frontière, dominant toujours deux produits de "cueillette": "l'ogbono", amande de mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*) et l'"ero", légume sauvage (*Gnetum bucholzianum*). Les flux "d'okra" (gombo) (*Hibiscus esculentus 1*) sont également importants.

L'appréciation du naira n'a pas modifié le panier des produits agricoles et agroindustriels en provenance du Nigeria. Elle a par contre ralenti certains flux (huiles végétales) et conduit à l'apparition, encore timide, de nouveaux flux (farine de blé nigériane). Les produits agricoles apparus depuis cinq ans sont: igname, graine de courge, mangue, oeufs, poulets, farine de maïs, farine de sorgho, margarine, sucre raffiné, lait et chocolat en poudre. Ces cinq derniers sont des produits de réexportation.

Le ralentissement s'explique non seulement par l'appréciation du naira mais aussi par le renchérissement des péages formels et informels sur les circuits commerciaux (prélèvements sur les routes). Pour certains produits, comme les ignames, intervient aussi un phénomène de saisonnier. Sur les marchés du nord, du mois d'août au mois de janvier, les ignames camerounais provenant du Mbé (Adamaoua) sont disponibles sur les marchés à des prix concurrentiels. C'est à partir du mois de février que les ignames nigériens restent seuls sur les marchés du nord.

De nouvelles tendances émergent. Ainsi, on observe l'inversion des flux de farine de blé. Pour le moment, il s'agit d'un phénomène limité aux marchés frontaliers mais qui peut prendre de l'ampleur compte tenu de la libéralisation des importations de farine au Nigeria intervenue en avril 1993. Au début de l'année, la farine camerounaise se vendait à 6500 F cfa le sac de 50 kg et cette même farine exportée au Nigeria coûtait environ 900 nairas (taux de change 110 nairas/1000 F cfa) soit environ 10 000 F cfa. Actuellement, dans la ville frontalière de Banki, le même sac de farine coûte 800 nairas (120 nairas/1000 F cfa), soit 6600 F cfa, alors que la farine camerounaise est au prix d'environ 7300 F cfa.

Le maintien, voire l'accroissement, des écarts de prix entre les produits en provenance du Nigeria et les substituts camerounais expliquent la poursuite des flux d'importations agricoles et industrielles venant du Nigeria (voir tableau en annexe 2).

***Une intensification des relations commerciales Bénin–Nigeria?***

Il pourrait y avoir, côté camerounais, un rétrécissement des marchés parallèles de change du fait que les agents jusqu'à maintenant impliqués dans l'exportation vers le Cameroun dans le but de se procurer des devises (afin d'acheter les produits importés par le Bénin ou importer d'autres pays) ne pourront plus utiliser directement les franc cfa de la BEAC pour leurs achats. Il est probable que le commerce régional se renforce au bénéfice du couple Bénin–Nigeria, avec une tendance à l'équilibrage, le Nigeria détournant vers le Bénin une partie de ses exportations auparavant destinées au marché camerounais. Cependant, la question se pose, le marché béninois sera-t-il capable d'absorber ce surcroît d'importations? Il se peut aussi que les commerçants nigériens cherchent à convertir les cfa en devises dans les pays de la zone franc pour les rapatrier au Nigeria. Une chose est certaine, ces opérations entraîneront des coûts supplémentaires qui seront pris en compte dans la fixation du taux de change parallèle du franc cfa.

L'impact de la mesure d'inconvertibilité est mitigé compte tenu du fait que, bien avant qu'elle ne soit effective, les opérateurs nigériens avaient trouvé, et mis en oeuvre, des mécanismes permettant de contourner ses effets. On a exposé plus haut quelques traits des mécanismes subtils de "pompe à franc cfa" sur les marchés frontaliers des changes. On se limitera ici à décrire quelques traits du fonctionnement du marché des changes d'Ekondo–titi beach.

***Une amélioration de la balance commerciale Cameroun–Nigeria au détriment des avoirs extérieurs camerounais?***

Le chef ("master") des cambistes avec son "book office" à la plage d'Ekondo–titi se présente en fait comme le chef du syndicat des acheteurs de farine de blé et de riz importés par le Cameroun via Douala. Les cambistes sur ce marché vendent des nairas aux commerçants nigériens (payés en nairas) qui rentrent au pays après chaque marché ainsi qu'aux commerçants camerounais se rendant au Nigeria pour effectuer des achats. Le cambiste se retrouve ainsi en fin de journée avec des francs cfa. Il est alors confronté à l'alternative suivante: soit rentrer avec les Francs cfa et les vendre sur le marché des changes de Lagos, Port Hartcourt ou Onitsha, soit acheter des produits d'importation interdits au Nigeria ou soumis à une forte tarification. Il

s'agissait principalement de la farine de blé jusqu'à la levée de l'interdiction en octobre 1992 (le prix d'un sac de 50 kg qui était de 1000 nairas avant la levée de l'interdiction est actuellement à 750 nairas) et maintenant du riz asiatique, surtout chinois et pakistanais. Dans le premier cas son bénéfice se limite à la différence entre le prix d'achat du franc cfa au Cameroun et son prix de vente au Nigeria; la marge ne dépassant pas en général 10%. Dans le second cas, les bénéfices sont plus substantiels pour deux raisons: le prix de la farine et du riz sont indexés sur le taux de change parallèle au Nigeria et il existe un écart important entre le prix d'achat au Cameroun et le prix de vente au Nigeria (du simple au double pour la farine de blé avant la levée de l'interdiction: 6000 f cfa le sac de 50 kg au Cameroun et environ 12 000 au Nigeria; et d'environ 15% pour le riz). Dans la réalité, il ne s'agit pas vraiment pour le cambiste nigérian, de choisir entre l'une ou l'autre des options mais en fait d'arbitrer entre les deux, de façon à minimiser les risques auxquels il doit faire face dans chaque cas.

L'importation de farine et de riz procure certes une marge bénéficiaire plus élevée mais les risques de pertes sont aussi plus grands (saisie des produits interdits), d'autant plus qu'il s'agit de produits encombrants (sacs de 50 kg) que le cambiste doit convoier par grosses pirogues qui mettent environ 9 heures pour arriver à Ekam (point de débarquement), puis à Calabar. Par contre, amener des billets des Francs cfa comporte moins de risques: c'est le cambiste lui-même qui les transporte dans des embarcations "flying boats" disposant de cachettes; de plus, le trajet jusqu'à Ekam ne dure que deux heures et demi.

En fait, les sacs de riz et de farine constituent pour le cambiste un capital "primitif" lui permettant de "pomper des francs cfa". Au départ il achète ces produits avec un petit pécule initial puis il vend au Nigeria. Ensuite, le cambiste ramène les naira, produit de cette vente, au marché des changes d'Ekondo-titi pour les vendre contre des cfa qui vont encore servir pour acheter à nouveau de la farine ou du riz, cette fois-ci en plus grande quantité. Le capital s'accroît ainsi jusqu'au jour où le cambiste peut se permettre d'arbitrer entre ramener des produits ou ramener des francs cfa.

Même si l'écart entre le prix d'achat du cfa au Cameroun et le prix de vente au Nigeria se maintient, il faudra maintenant –après l'appréciation du naira– amener un plus grand volume de billets pour obtenir un revenu comparable. Le cambiste sera donc tenté de rentrer avec moins de cfa et plus de produits pour rééquilibrer le nouveau rapport coût/bénéfice–risques. Le cambiste à Ekondo-titi beach vend les nairas qu'il a amenés du Nigeria à des commerçants nigériens de retour au pays ou aux commerçants camerounais en partance vers ce pays. Avec les cfa qu'il obtient en échange, une partie sera utilisée pour l'achat de la farine de blé ou de riz importés par le Cameroun. Les importations nigérianes seront ainsi pré-financées par

l'exportation des nairas qui serviront ultérieurement à l'exportation des produits nigériens. De cette façon, le cambiste détourne de plus en plus de devises camerounaises ayant servi à payer ces importations; devises que l'économie nigérienne n'aura pas à déboursier ni de manière officielle ni immédiatement.

Les nairas achetés par les commerçants nigériens ou camerounais sur le marché parallèle camerounais ne proviennent pas des recettes d'exportations de produits camerounais vers le Nigeria. Leur source est d'une part l'équivalent monétaire des futures importations informelles camerounaises et d'autre part la vente au Nigeria des produits de réexportation du Cameroun. Les nairas servent, ainsi recyclés, à payer de nouvelles importations en provenance du même pays: le Nigeria.

### **3. Le développement du troc: produits manufacturés contre produits agricoles**

Etant donné la stratégie de rachat des produits camerounais afin d'éviter le recyclage des F cfa obtenu dans les échanges frontaliers, les opérateurs nigériens seront tentés de développer le troc entre les engrais et le paddy. Le taux de change entre ces deux produits est de deux à deux et demi sacs d'engrais (un sac d'engrais coûte au Cameroun 3500 à 4000 F cfa dans la période de semences) contre trois sacs de paddy qui est vendu à la période du troc 4000 à 4500 sur les lieux de production (Yagoua ou Maga). En période de récolte, le paddy est vendu entre 3000 et 3500 F cfa le sac de 80Kg (les engrais à cette période coûtent environ 2500 à 3000 F cfa). L'inégalité des termes de l'échange est acceptée par les producteurs par manque de liquidité au moment des semences alors que la récolte n'a pas encore eu lieu. En effet, ces trocs ont lieu au moment des semences, lorsque les besoins d'intrants sont très pressants et les producteurs ne disposent pas encore de liquidité. Il s'agit en fait d'un crédit usurier ayant comme gage la production future.

Les termes de l'échange ne sont pas les mêmes lorsque c'est le commerçant-collecteur ayant acheté du paddy qui amène le riz sur les marchés frontaliers au cours de la période des récoltes. Dans ces circonstances, le troc du paddy contre des engrais se fait dans des termes plus favorables.

## **VI. L'impact des restrictions à la convertibilité du franc cfa sur les prix à la consommation des produits en provenance du Nigeria**

L'analyse de l'impact des variations du taux de change parallèle naira/f cfa sur les prix de vente au détail au Cameroun des produits en provenance du Nigeria est confrontée à diverses difficultés qui la rendent particulièrement exigeante au niveau des données collectées. Parmi ces difficultés, on doit citer en premier lieu le caractère instable des phénomènes liés aux échanges commerciaux informels entre le Cameroun et le Nigeria. Des situations observées à un moment donné ont été parfois renversées dans un laps de temps relativement court.

Ainsi, l'évolution du taux de change parallèle est un facteur d'instabilité, car on constate d'amples et brusques fluctuations depuis le début de nos relevés en mars 1993. Rétrospectivement, au cours des huit derniers mois, le taux de change parallèle naira/F cfa a suivi un mouvement oscillatoire plutôt qu'une tendance constante à la baisse. Sur des périodes relativement courtes, le naira a, par rapport au F cfa, traversé des phases de dépréciation suivies par des phases d'appréciation. Ces variations ont-elles duré suffisamment longtemps pour avoir un impact au niveau des prix de vente au détail? Quelle doit être la périodicité des observations de prix?

Une autre difficulté dans l'analyse de l'impact des variations du taux de change sur les prix au détail au Cameroun tient à l'impossibilité d'isoler le facteur "taux de change" des autres facteurs qui provoquent des variations de prix. Celles-ci peuvent être dues aux variations de prix au Nigeria (inflation, pénuries de certains produits), à un accroissement des coûts de transactions (dû à l'augmentation du nombre de contrôles policiers et douaniers sur les routes transfrontalières) ou aux variations de prix des produits de substitution camerounais (dans les cas où celui-ci est un "prix directeur" pour les importations en provenance du Nigeria).

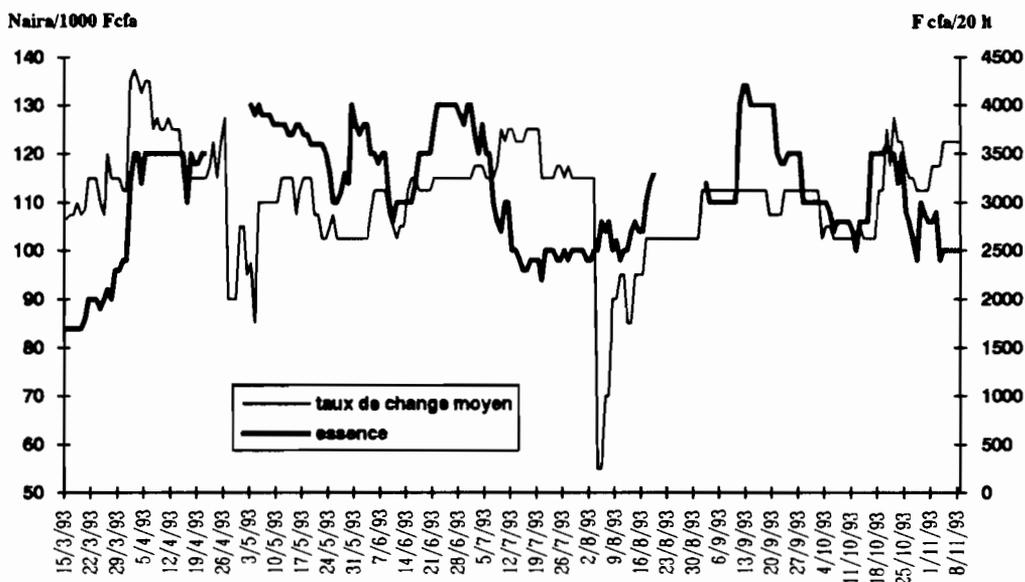
L'approche adoptée par l'observatoire frontalier OCISCA-ORSTOM ne permet pas de résoudre toutes ces difficultés mais certains choix ont été faits afin d'en réduire les biais introduits. En ce qui concerne la périodicité des observations on a constaté qu'il existe des produits plus sensibles aux variations du taux de change que d'autres et que les "interférences" des autres facteurs sont plus ou moins présentes. Ainsi, l'essence nigériane (connue sous différentes appellations: "fédéral", "zoua-zoua", "fungé", "vin de brousse") est un produit qui présente plusieurs avantages pour notre étude. D'abord, parce qu'il s'agit d'un produit dont le prix, au Nigeria et au Cameroun, est en principe invariable car fixé par les autorités de chaque pays (0,70 kobos au Nigeria et 195 F cfa au Cameroun). Ensuite parce que les détaillants de ce

produit fonctionnent à "flux tendus", ne gardant en stock que le volume de vente d'un jour ou deux, l'approvisionnement se faisant parfois plusieurs fois dans la même journée. Ce comportement est imposé par les risques de saisie et de sécurité qu'implique le stockage de ce produit inflammable dans les maisons d'habitation. L'approvisionnement est donc journalier et il se fait par un réseau bien organisé de fraudeurs. Il s'agit, dans le cas de l'essence nigériane, d'un produit dont les délais de réponse aux variations de taux de change (ou tout autre facteur modifiant les coûts de mise en marché) devront être, en principe, très brefs. En revanche, les autres produits en provenance du Nigeria sont écoulés par des chaînes de distribution plus longues et leur vente est réalisée dans les boutiques du marché. Ceci implique donc le maintien d'un certain niveau de stocks afin d'assurer l'approvisionnement d'une clientèle régulière. Il en résulte que la périodicité de renouvellement des stocks est supérieure à celle du réseau du "fédéral" de sorte que les délais de transmission des variations de prix (en F cfa) sont aussi plus longs. A cela peut s'ajouter la pratique que certains commerçants ont de fixer un taux de marge sur le prix d'achat et non sur le prix qu'il faudra payer pour renouveler le stock (comptabilité aux coûts historiques et non aux coûts de remplacement).

Tenant compte de ces considérations, le choix a été fait d'effectuer des relevés journaliers du prix de l'essence nigériane vendue au Cameroun ainsi que du taux de change parallèle naira/F cfa, ce qui permettra une étude assez fine des transmissions du taux de change sur les prix. En revanche, les relevés ont été mensuels depuis le début de l'année pour environ 100 produits différents dans les villes de Douala, Bamenda et Garoua. Pour chaque produit, on a pris soin de relever le prix de différentes variétés sélectionnées en fonction de leur origine. Essentiellement, on distingue quatre sortes de variétés: produits fabriqués au Nigeria (FN), produits réexportés par le Nigeria (RN), produits fabriqués au Cameroun (FC) et produits importés par le Cameroun d'autres pays que le Nigeria (IC). Cette classification obéit au fait que les variations du taux de change ont des implications différentes pour chacun des catégories choisies. En outre, les produits camerounais de substitution serviront de "prix témoin" de sorte qu'un comportement différencié (variation des prix dans des sens opposés) constitue une forte présomption en faveur de la présence d'un effet spécifique "taux de change". Par ailleurs, afin de limiter les erreurs d'observation, cinq relevés par variété et par passage ont été effectués, ce qui porte le nombre d'observations à environ 6000 par passage sur l'ensemble des sites retenus. Dans le but d'apporter rapidement un premier aperçu des tendances des prix en réponse aux modifications de parité naira/f cfa, on a choisi d'analyser l'évolution des prix d'une quinzaine de produits "sensibles" (les critères étant l'impact sur la fiscalité, l'emploi industriel, la sécurité alimentaire) relevés dans la ville de Garoua, ville dans laquelle on relève aussi le taux de change parallèle.

Sur le graphique ci-dessous on peut suivre l'évolution journalière du prix (en F cfa) de l'essence nigériane vendue au Cameroun et le taux de change moyen (achat/vente) du naira par rapport au F cfa coté à l'incertain. S'agissant d'un produit importé et fabriqué au Nigeria, lors d'une dépréciation du naira (dans le graphique une évolution à la hausse), le prix de l'essence exprimé en F cfa devrait baisser et inversement lors d'une appréciation du naira par rapport au F cfa. Cependant, un premier constat s'impose: contrairement à ce que l'on pouvait attendre s'il y avait transmission mécanique des variations de taux de change sur les prix, le prix de l'essence et le taux de change n'évoluent pas en opposition de phase. Bien que les séries journalières soient soumises à différentes sortes des "bruits", le coefficient de corrélation est positif quoique faible (0,12). Ce coefficient est légèrement plus élevé (entre 0,13 et 0,14) lorsqu'on décale le taux de change d'un à quatre jours. Ces faibles valeurs du coefficient de corrélation reflètent la brève durée d'un cycle entier d'approvisionnement de carburant ou bien le peu de temps qu'il faut pour la reconstitution des réseaux des fraudeurs après une opération "coup de poing" menée par les forces de l'ordre.

Taux de change marché parallèle et prix de l'essence nigériane à Garoua



Source: relevés journaliers sur le marché de Garoua. DSC.N-OCISCA/ORSTOM

Le sens de la causalité serait bien taux de change  $\rightarrow$  prix de l'essence et non l'inverse car les coefficients de corrélation lorsque le prix de l'essence est décalé dans le temps ne sont pas différents de zéro. Lorsqu'on considère des séries hebdomadaires afin de "lisser" les variations erratiques, on constate que le taux de variation des prix et taux de change sont très fortement corrélés et ceci toujours de façon positive (0,61). Le coefficient de corrélation est négatif si l'on

considère des retards pour le taux de change (-0,25 pour t-2) et non significatifs pour le prix décalés de l'essence quelque soit les retards considérés.

Afin d'évaluer le degré de transmission des variations de taux de change sur le prix de l'essence et sa distribution dans le temps, on a estimé (par la méthode d'Almon) les coefficients résultant du modèle de retards échelonnés suivant un polynôme d'ordre deux:

$$fuel_t = \sum_{h=0}^3 b_h change_{t-h}$$

où le coefficient b est égal à

$$b_h = a_0 + a_1 h + a_2 h^2 \quad h = 0,1,2,3$$

Variable dépendante FUEL (taux de croissance log du prix de l'essence nigériane en nairas)  
Données : séries journalières du 15/3/93 au 8/11/93  
208 Observations; 204 degrés de liberté  
R\*\*2 0.504 RBAR\*\*2 = 0.497  
SSR 9988.36 SEE 6.987  
Durbin-Watson 2.28  
Q( 13)= 30.54 Niveau de signification 0.905

Variable	Coefficient	Erreur standard	T-STATISTIC
CONSTANT	0.143	0.4854	0.29
CHANGE (t)	0.992	0.7002E-01	14.16
CHANGE (t-1)	0.117	0.5508E-01	2.12
CHANGE (t-2)	-0.198	0.5499E-01	-3.60
CHANGE (t-3)	0.048	0.6953E-01	0.29

**SUMMARY OF LINEAR COMBINATION OF COEFFICIENTS**

Séries CHANGE Retards 0 TO 3

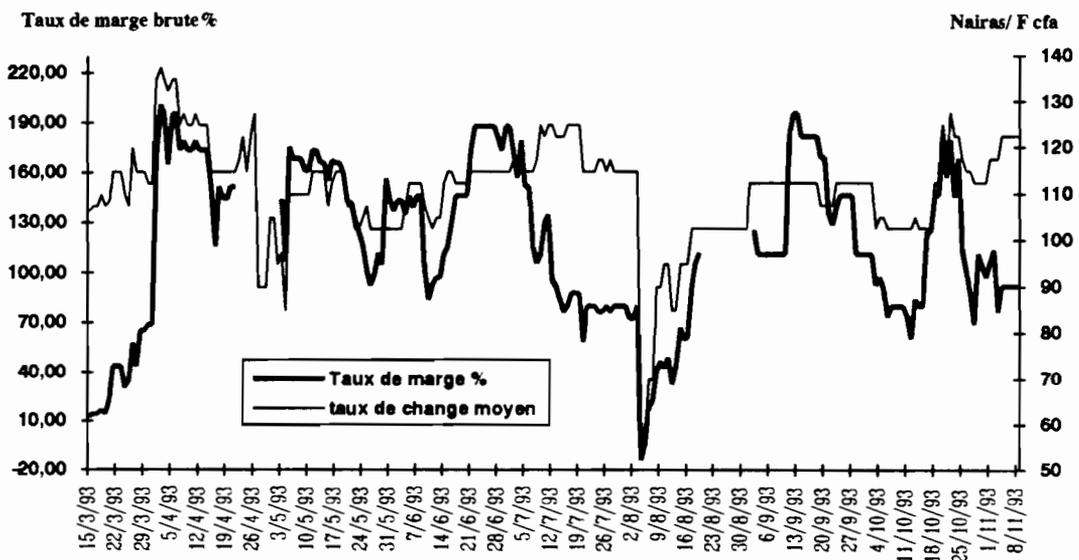
Valeur de la somme des coefficients	0.96	Ecart type	0.16
T-STATISTIC	5.99	Niveau de signification	0.205E-01

Les coefficients estimés (sans contrainte) indiquent que l'effet des variations du taux de change sur les variations du prix de l'essence exprimé en nairas est immédiat. En outre, le signe de ce coefficient (0,99) est positif et statistiquement significatif. Des tests avec d'autres structures de retards révèlent que les coefficients de la variable taux de change décalée de trois jours ou plus ne sont pas statistiquement différents de zéro. Pour un retard de deux jours le taux

de change agit dans le sens attendu (coefficient négatif). L'effet total des variations du taux de change sur le prix de l'essence, mesuré par la somme des coefficients du taux de change décalé sur plusieurs périodes, est de près 0,96 reflétant le fait que le comportement dans le sens attendu pour la variable décalée n'arrive pas à retrancher l'effet "pervers" de transmission contemporaine. La somme des coefficients n'est pas statistiquement différente de 1. Ainsi, près de la totalité de la variation du taux de change est transmise, dans un sens inversé, au cours de la même semaine au prix de l'essence nigériane vendue au Cameroun. Ces résultats impliquent que le prix en F cfa est maintenu lors des variations de taux de change. Ainsi, les gains dus à la dépréciation du taux de change sont presque entièrement "récupérés" par une augmentation des marges brutes dans la période même où la variation de taux de change a lieu. Inversement, lors d'une appréciation du naira par rapport au F cfa, la hausse du coût d'approvisionnement au Cameroun n'est transmise qu'en très faible proportion aux prix de vente au détail sur le marché camerounais.

S'agit-il d'un cas particulier dans la mesure où les écarts de prix sont très significatifs (70 kobos le litre à la pompe au Nigeria, soit 6,25 francs cfa au taux de change parallèle (10/11/93) contre 195 francs cfa le litre de super à la pompe au Cameroun), permettant aux commerçants d'absorber entièrement l'appréciation du naira en diminuant les marges? Le graphique ci-après montre l'évolution du taux de change moyen naira/F cfa et le taux de marge brute de vente du "fédéral" (calculé par le rapport entre le prix de vente au Cameroun et le prix de vente au marché noir au Nigeria).

Taux de marge brute dans la vente du "fédéral" et taux de change naira/ F cfa à Garoua



Source: relevés journaliers sur le marché de Garoua. DSCN-OCISCA/IRSTOM

Cependant, le maintien du prix de l'essence pendant les phases de dépréciation du naira pourrait aussi s'expliquer par la hausse de prix intervenue au Nigeria. De plus, la hausse du prix de l'essence au Nigeria a précédé l'appréciation du naira. En effet, à la suite de pénuries d'essence au Nigeria, particulièrement aiguë dans les Etats du Nord, un marché noir de l'essence est apparu dès les mois de mars-avril 1993 (des containers remplis d'essence longent l'axe Maiduguri-Amchidé sur la route conduisant vers les frontière nord du Cameroun). Le prix officiel était (jusqu'au 11 novembre 1993) de 0,70 kobos à la pompe et de 25 nairas le gallon (3,75lt) sur le marché noir nigérian vers la fin du mois d'octobre 1993. Le prix à la pompe est passé le 11 novembre 1993 à 5 nairas le litre (soit 18,75 nairas le gallon) réduisant ainsi l'écart entre le prix officiel et celui du marché noir à 25%.

Néanmoins, l'impact de cette mesure risque d'être nul en ce qui concerne les exportations informelles vers le Cameroun et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, l'écart entre les prix officiels à la pompe au Nigeria et au Cameroun demeure toujours considérable (42 F cfa/lt au Nigeria contre 195 F cfa/lt au Cameroun). Ensuite parce que l'approvisionnement du marché camerounais se fait principalement par le biais du marché noir nigérian où depuis plusieurs mois le prix réel est de 25 nairas le gallon soit l'équivalent de 56 F cfa/lt. Enfin, le comportement des marges bénéficiaires dans la filière des commerçants du "fédéral" semble être très "adaptatif" (voir graphique). En fait, c'est le rapport bénéfices/coûts de la fraude qui a été réduit au Nigeria, de sorte que la hausse de prix à la pompe pourrait provoquer un relative déclin du marché noir nigérian au profit du marché officiel mais non un arrêt des exportations vers le Cameroun.

Ces résultats confortent l'hypothèse qu'on a décrite sous la dénomination de "logique de pompe à Franc cfa". Le comportement du prix de l'essence nigériane refléterait donc un comportement adaptatif des marges afin de maximiser le rendement des exportations d'essence en termes de la quantité de devises que celles-ci rapportent.

L'examen de l'évolution des prix des produits moins "atypiques" relevés par l'observatoire frontalier permettra de tester cette hypothèse de formation des prix de produits en provenance du Nigeria et de mesurer l'impact de l'appréciation du naira par rapport au Franc cfa. Dans les tableaux suivants les relevés effectués à l'intérieur de chaque catégorie de produit, classée selon les différentes origines retenues, ont été classés par ordre de taux de variation mensuel des prix. Les chiffres du tableau expriment le pourcentage de relevés qui tombent dans chacun des intervalles de croissance de prix. S'agissant d'un sous-échantillon (environ une cinquantaine de variétés-produits), les résultats obtenus ne pourront être retenus que dans la mesure où les tendances dégagées apparaissent de manière très contrastée.

L'effet le plus notable de l'appréciation du naira par rapport au Franc cfa a été la hausse significative des prix des produits de fabrication nigériane (FN) constatée un mois après l'annonce des mesures monétaires par la BEAC. Plus de 40% des produits FN ont subi une hausse de plus de 5% alors que ce pourcentage dépasse à peine 5% pour les produits de fabrication camerounaise (FC). Les prix des produits d'importation camerounaise (IC) ou de réexportation nigériane n'ont pas, ce premier mois, enregistré des hausses importantes. Pour l'ensemble des produits, toutes origines confondues, on constate que plus de la moitié d'entre eux ont plutôt enregistré une stabilité ou baisse des prix.

Le mois d'octobre, les relevés de prix indiquent une modération du taux de croissance des produits de FN. Seulement un tiers ont un taux de croissance supérieur à 5% et près de 60% enregistre une diminution, à comparer au 45% un mois avant. A la fin du mois d'octobre, les produits en provenance du Nigeria continuent à afficher les taux de croissance les plus élevés mais ceux-ci sont de moins en moins nombreux. Ainsi, la proportion des produits ayant un taux de croissance de prix supérieur à 5% s'est réduite à 15%. Lorsqu'on compare le niveau des prix du mois d'octobre avec celui qui prévalait au début du mois d'août, on constate que dans 40% des cas uniquement, il y a une augmentation des prix.

En somme, la hausse des prix des produits en provenance du Nigeria consécutive à l'appréciation du naira a été de courte durée et cela coïncide avec la poursuite de la tendance à la dépréciation du naira qui atteint des niveaux comparables, sinon plus bas, que ceux qui prévalaient avant les mesures prises par la BEAC au début du mois d'août. Cependant, on peut difficilement parler d'un retour à la normale tant la situation au niveau des marchés des changes et des produits demeure incertaine, dans une sorte d'équilibre instable.

Dans l'analyse de l'évolution des prix, on doit aussi tenir compte du fait que les pressions à la hausse des prix ne se traduisent pas forcément par des phénomènes observables au niveau des prix. Ainsi, l'appréciation du naira, les coûts plus élevés de mise en marché dus à la multiplication des barrages routiers, se sont manifestés non par une hausse de prix mais par la disparition du marché de certains produits en provenance du Nigeria. Ceci a concerné les produits en provenance du Nigeria qui affichaient les écarts de prix les plus faibles par rapport aux produits de substitution de fabrication ou d'importation camerounaise. Ainsi, le sucre raffiné, les allumettes, les piles électriques, etc., avaient disparu du marché pour revenir deux mois plus tard quand le naira avait retrouvé son niveau précédent.

**Taux de croissance mensuel des prix des produits selon origines. 31 Août- 1 Sept. 1993**

<b>Passage n°6</b>	<b>FC</b>	<b>FN</b>	<b>IC</b>	<b>RN</b>	<b>Total</b>
$r \leq -5\%$	18	9	0	0	10
$-5\% < r \leq 0\%$	47	36	67	57	46
$0\% < r \leq 5\%$	29	14	33	43	25
$5\% < r$	6	41	0	0	19
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%

**Taux de croissance mensuel des prix des produits selon origines. 4-5 Octobre 1993**

<b>Passage n°7</b>	<b>FC</b>	<b>FN</b>	<b>IC</b>	<b>RN</b>	<b>Total</b>
$r \leq -5\%$	13	19	20	29	19
$-5\% < r \leq 0\%$	50	29	60	29	39
$0\% < r \leq 5\%$	31	19	20	14	22
$5\% < r$	6	33	0	29	20
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%

**Taux de croissance mensuel des prix des produits selon origines. 27-29 Octobre 1993**

<b>Passage n°8</b>	<b>FC</b>	<b>FN</b>	<b>IC</b>	<b>RN</b>	<b>Total</b>
$r \leq -5\%$	0	15	0	0	6
$-5\% < r \leq 0\%$	81	45	60	0	54
$0\% < r \leq 5\%$	13	25	40	0	20
$5\% < r$	6	15	0	100	20
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%

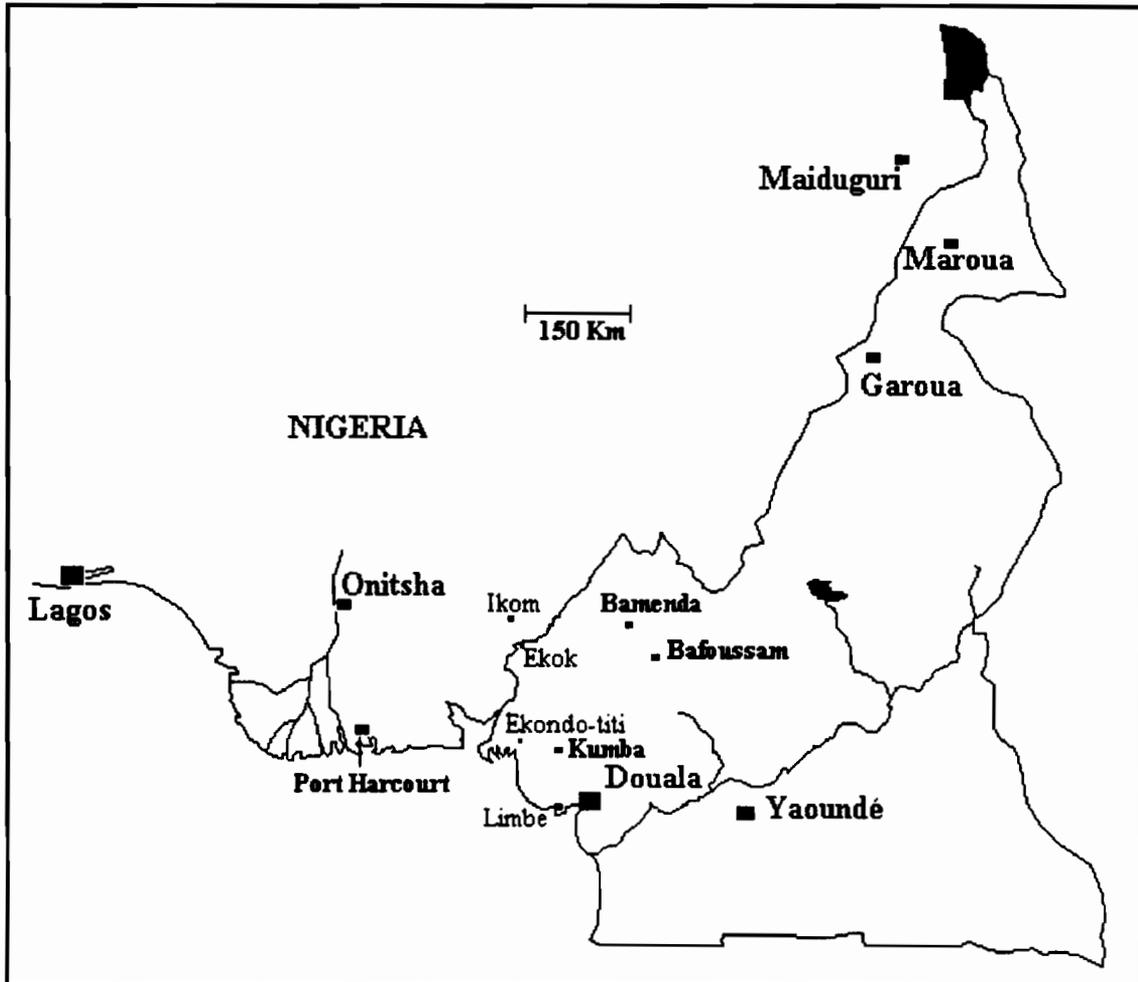
## VII. Quelques éléments d'analyse prospective

A partir de l'analyse faite du marché parallèle des changes et des stratégies qui sont en train d'être mises en place par les opérateurs économiques afin de s'adapter ou de contourner les récentes mesures prises par la BEAC, on peut dégager les tendances suivantes:

- Développement du recyclage des F cfa obtenus par les opérateurs nigériens dans l'achat au Cameroun de produits tels le riz (de la SEMRY dans le Nord et riz asiatique au sud de l'Adamaoua), le bétail, coton et conserves de tomate (au Nord), bières (frontières de l'Ouest), cubes Maggi. Dans ce sens, une certaine concurrence entre le Cameroun et le Bénin pourrait se développer, amenant l'Etat camerounais à adopter une politique aussi volontariste que le Bénin en matière de réexportations.
- Le rééquilibrage du Commerce Cameroun-Nigeria à travers les réexportations camerounaises peut donc, paradoxalement, entraîner une baisse des réserves internationales camerounaises.
- Développement du troc dans les périmètres irrigués du Nord Cameroun : engrais et produits phytosanitaires nigériens contre paddy et coton camerounais. Ceci peut constituer un facteur de relance des filières agroindustrielles sévèrement touchées par le coût élevé des intrants (suppression de subventions) et la baisse des cours mondiaux.
- Les grands commerçants nigériens seront amenés à ouvrir, par l'intermédiaire "d'hommes de paille" camerounais ou nigériens résidents, des comptes bancaires au Cameroun pour continuer à réaliser leurs transactions sur le marché international. Cette solution est d'autant plus probable que le Nigeria sera confronté encore, et pour longtemps, à la pénurie de devises disponibles pour l'importation des biens. Une amélioration de la liquidité du système bancaire camerounais est donc à prévoir à court terme.
- Développement d'un marché parallèle ayant pour objet l'échanges des billets F cfa BEAC contre des billets BCEAO. Les agents impliqués principalement dans ces transactions seront d'une part les commerçants nigériens importateurs des produits de réexportation du Bénin et d'autre part les travailleurs immigrés originaires de l'Afrique de l'Ouest et résidant au Cameroun et au Gabon.

- La recherche effrénée de FF par les opérateurs économiques peut conduire à la "francisation" des marchés parallèles des changes camerounais. La zone franc cfa risque de devenir, pour emprunter les mots de J. Igué, une "zone franc (français) tout court".
  
- La pénurie des réserves dans le système bancaire qui résultera de la ruée vers le FF et autres devises verra nécessaire un durcissement du système d'allocation des devises. Des priorités devront être établies afin d'assurer les importations essentielles.
  
- Compte tenu de la pénurie chronique de devises au Nigeria, la dépréciation du f cfa par rapport au naira sera un phénomène passager. La tendance baissière du naira sera poursuivie, indépendamment de l'évolution des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins de la zone franc.

Zones d'étude



## **ANNEXE 1**

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES DE LA REGLEMENTATION DE CHANGE DE LA ZONE D'EMISSION**

#### **TITRE 1    SUSPENSION DU RACHAT DES BILLETS CFA**

##### **Article 1**

A compter du 2 août 1993, les billets émis par la BEAC et échangés à l'extérieur des pays africains non membres de la Zone Franc ne seront plus rachetés.

Néanmoins, le stock de ces billets disponibles à ce jour chez son correspondant la Banque de France reste acquis pour rachat.

##### **Article 2**

Cette mesure n'entrave pas les principes de base de la Zone Franc, à savoir:

- la convertibilité illimitée du F CFA vis à vis du FF ;
- la libre transférabilité des capitaux à l'intérieur de la Zone Franc.

##### **Article 3**

Le règlement des transactions internationales reste assuré par les intermédiaires agréés que sont les banques conformément aux dispositions réglementaires aménagées.

#### **TITRE II    ALLOCATIONS DE VOYAGE**

##### **Article 4**

Les voyageurs, touristes et missionnaires doivent dorénavant utiliser pour leurs besoins ponctuels les instruments modernes de paiement, à savoir :

- les cartes de crédit
- les chèques de voyage
- les chèques de mise à disposition à l'extérieur, etc.

## **Article 5**

En plus de ces instruments de paiement, ils bénéficient également des facultés ci-dessous :

### **A) Pour les voyages touristiques**

Les résidents se rendant dans les pays autres que ceux de la Zone BEAC peuvent obtenir une allocation en devises égale à la contre-valeur de 100 000 Francs par jour avec un maximum de 2 millions de francs CFA par voyage et par personne de plus de 10 ans ; ces montants sont réduits de moitié pour les enfants de moins de 10 ans.

Le bénéfice de cette allocation est soumis à la fourniture préalable à l'intermédiaire agréé d'un document de voyage (passeport) en règle et d'un titre de transport (billet aller-retour).

### **B) Pour les voyages d'affaires**

Les résidents se rendant dans les pays autres que ceux de la Zone BEAC peuvent obtenir une allocation en devises égale à la contre-valeur de 150 000 Francs par jour avec un maximum de 3 millions de francs CFA par voyage et par personne.

Le bénéfice de cette allocation est soumis à la fourniture préalable à l'intermédiaire agréé d'un document de voyage en règle et d'un titre de transport.

### **C) Pour les voyages d'études**

Les étudiants ou stagiaires sortant pour la première fois ou regagnant leur lieu habituel d'études situé dans les pays autres que ceux de la Zone BEAC peuvent obtenir une allocation en devises égale à la contre-valeur de la somme de trois mois de bourse plus la bourse d'équipement. Toutefois, l'étudiant boursier ou non peut

obtenir allocation en devises égale à un montant maximum de 1 million de francs CFA.

Le bénéfice de cette allocation est soumis à la fourniture préalable à l'intermédiaire agréé de l'attestation de bourse, d'une attestation d'inscription ou d'une carte d'étudiant en cours de validité, d'un document de voyage et d'un titre de transport.

#### **D) Pour les missions officielles**

Les fonctionnaires et agents de l'Etat se rendant en mission dans des pays autres que ceux de la Zone BEAC peuvent obtenir une allocation en devises égale à la contre-valeur des frais de mission qui leur sont versés. Toutefois, ces fonctionnaires et agents de l'Etat peuvent obtenir une allocation en devises dans les mêmes conditions que les touristes si les frais de mission sont inférieurs à l'allocation journalière de 100 000 francs limitée à 2 millions de francs CFA.

Le bénéfice de l'une ou l'autre allocation est soumis à fourniture à l'intermédiaire agréé de l'ordre de mission, d'un document de voyage et d'un titre de transport.

#### **E) Pour les voyages pour soins médicaux**

Les malades se rendant dans les pays autres que ceux de la Zone BEAC pour des raisons médicales peuvent obtenir une allocation en devises égale à la contre-valeur de 100 000 francs par jour avec un maximum de 2,5 millions de francs CFA.

Le bénéfice de cette allocation est soumis à fourniture à l'intermédiaire agréé d'un certificat médical, d'un document de voyage et d'un titre de transport.

#### **F) Pour les voyages non expressément prévus par les présentes dispositions**

Les résidents se rendant dans les pays autres que ceux de la Zone BEAC pour des motifs autres que ceux répertoriés ci-dessus (rencontres sportives, participation à des expositions, animation de foires, participation à des séminaires ou à des rencontres internationales à titre personnel, etc...) sont assimilés à des touristes et bénéficient des mêmes facilités.

Le bénéfice de l'allocation prévue est soumis à la fourniture à l'intermédiaire agréé d'un document de voyage, d'un titre de transport et d'une lettre d'invitation ou tout autre document tenant lieu.

### **TITRE III    OPERATIONS DE TRANSFERT**

#### **Article 6**

En complément des dispositions prises par les autorités monétaires pour lutter contre les sorties massives de billets, les intermédiaires agréées sont tenus d'exécuter les ordres de transferts motivés et justifiés avec la plus grande célérité. En tout état de cause, les transferts par voie télégraphique doivent être exécutés dans les 24 heures qui suivent le dépôt de la demande.

En outre, les intermédiaires agréés sont soumis à l'obligation de constituer un stock minimum d'avoirs en devises pour répondre avec diligence aux sollicitations de la clientèle.

#### **Article 7**

Les transferts des résidents vers l'extérieur dont le montant n'excède pas 500 000 francs CFA sont soumis à une simple déclaration ; ceux dont le montant est supérieur à 500 000 franc CFA sont soumis à une autorisation préalable des autorités compétentes après fourniture de documents justificatifs.

Jusqu'à nouvel ordre, les non résidents autres que les missions diplomatiques et leurs membres, les organismes assimilés et leurs membres ainsi que les salariés et les membres des professions libérales (séjournant dans les Etats de la Zone pendant une période inférieure à 1 an pour des raisons professionnelles) ne peuvent effectuer des transferts vers l'extérieur. Ils peuvent toutefois recevoir des transferts de l'extérieur.

## **TITRE IV    CONDITIONS DE BANQUE**

### **Article 8**

La suspension des rachats de billets exportés hors Zone BEAC confère en conséquence une responsabilité supplémentaire aux intermédiaires agréés, d'une part, quant à l'exécution des ordres de transfert (rapidité) et, d'autre part, quant aux conditions faites à la clientèle.

Pour ce qui se rapporte aux conditions, les intermédiaires agréés sont tenus de limiter les commissions et autres charges de transfert à 0,25 % du montant du transfert.<sup>(1)</sup>

## **TITRE V    OUVERTURE DE GUICHETS DE CHANGE**

### **Article 9**

Compte tenu de l'accroissement prévisible de la demande en devises convertibles, les intermédiaires agréés sont tenus d'ouvrir des guichets de change aux points d'entrée et de sortie de la Zone d'Emission tels que les aéroports.

Ceux-ci pourront également ouvrir des guichets de change dans les hôtels de réputation internationale.

Les transactions de change sont exclusivement réservées aux autorités monétaires qui délèguent cette faculté aux intermédiaires agréés ; par conséquent, aucune personne physique n'est autorisée à en faire son activité que ce soit à titre principal ou même à titre subsidiaire.

---

<sup>(1)</sup> ou les taux en vigueur dans les Etats membres de la Zone d'Emission.

## **TITRE VI    DIVERS**

### **Article 10**

L'impératif de la lutte contre les fuites de capitaux appelle une réglementation des mouvements de comptes ; ceux-ci sont libres lorsqu'il s'agit d'apport dans la Zone BEAC, en revanche, pour les mouvements entraînant des sorties de capitaux deux situations sont à distinguer :

a) pour les non résidents :

L'ouverture de compte enregistrant des entrées de fonds n'autorise pas des transferts ultérieurs vers l'extérieur sauf pour les exceptions prévues au titre II.

b) pour les résidents :

La liberté des transferts est maintenue sous réserve des dispositions prévues au titre II. De plus, lorsqu'un versement dans un compte est supérieur à 5 millions de francs FA, l'intermédiaire agréé est tenu de s'informer sur la nature légale de l'opération.

## ANNEXE 2

## Ecart de prix Nigeria-Cameroun

Produits d'importation	Amchidé	Banki	Maiduguri	Maroua	Garoua
Farine de blé marque "Ideal flour" Kaduna; 50kg.	6800-7000 f cfa	770-800 nairas			
Farine de blé marque "Golden Penny Brand" Nigerian Prime Brand; 50kg.		800 nairas	750 nairas		
Farine de blé marque "Le Mouflon" SOCOGEB; le sac de 50kg. Douala				7300 f cfa	
Gros tas d'igname "Calabar"	1000 f cfa			500 f cfa tas de 3 moyens	
Sucre granulé marque "Copersucar", Brésil; 50kg.	8800-9000 f cfa	1000 nairas		11000 f cfa	
Sucre granulé marque "Portobello", Brésil; 50kg.	8200-9000 f cfa	1000 nairas			
Sucre granulé marque "Santa Barbara d'oeste", Brésil; 50kg.		950 nairas			
Sucre granulé marque "SOSUCAM", Cameroun; 50kg.				12100 f cfa	
Huile végétale marque "Sunola"; 3 litres	1100-1150 f cfa	125 nairas ou 750 nairas le carton de 6	800 f cfa (informateur)		1200 f cfa ou 6000 f cfa le carton de 6
Huile végétale marque "Tahir"; 3,75 litres	1200 f cfa	135 nairas ou 750 nairas le carton de 6		1300 f cfa	
Huile d'arachide; "Diamoor" 1lt, Cameroun				450 f cfa; 6800 f cfa le carton de 15	
Huile de palme en vrac; non raffinée, 3,75lt, Nigeria		1500 f cfa			
Huile de palme; "Mula", non raffinée, 5lt, Cameroun				2300 f cfa	
Piles "Tiger Head" Chine	100 les 2 ou 600 la boîte de 12	2000 nairas le carton de 24 douzaines		125 les 2	125 les 2 ou 625 la boîte de 12
Piles "Hellensens"				150 les 2	150 les 2
Engrais NPK	2200 f cfa				

<b>Produits d'importation</b>	<b>Amchidé</b>	<b>Banki</b>	<b>Maiduguri</b>	<b>Maroua</b>	<b>Garoua</b>
Ciment "Cimencam", sac de 50 kg				2450 f cfa	2350 f cfa
Ciment portland nigérian, sac de 50 kg	1900 f cfa		200 nairas (informateur)		
Détergent "Elephant" 1 kg	600 f cfa			725 f cfa	650 f cfa
Détergent "Tempo" 2 kg	1000 f cfa				220à f cfa (5 kg)
Détergent "Solar" Nasco (Jos) 5kg	1700-1800 f cfa			2400 f cfa	
Détergent "Jet" 2 kg	850-900 f cfa				650 f cfa
Wax "Garanteed real wax" Nigeria, 6 yards		420 nairas			2500 f cfa "Abada"
Super print "Akwa textiles" Nigeria, 6 yards		220 nairas		2500 f cfa	
Super print CICAM, 6 yards					2200-2300 f cfa
Sel de table 25 kg Lagos	1900 f cfa				
Sel de table 18 kg SELCAM; Cameroun				1400 f cfa (gros) ou 1500 f cfa (détail)	
Oeufs plateau de 30	900 f cfa		80 nairas (informateur)	1200-1300 f cfa	

<b>Produits d'exportation</b>	<b>Amchidé</b>	<b>Banki</b>	<b>Maiduguri</b>	<b>Maroua</b>	<b>Garoua</b>
savon de ménage CCC, 400g.	175 f cfa pièce		225 f cfa pièce	9000 f cfa carton	
cubes "Maggi"	14500 le carton de 30 sachets	60 nairas le sachet, 1900 nairas le carton de 30 sachets		500 f cfa le sachet, 13800 le carton de 30 sachets	500 f cfa le sachet
riz asiatique, sac de 50kg.	8000 f cfa			7750 f cfa (gros)	7200 f cfa (gros)
riz camerounais, sac de 50kg.				7000 f cfa (gros) Maga	
Concentré de tomate marque CIAO	4500 f cfa le carton de 100 boîtes de 70g (gros), 15 f cfa la boîte(détail)		5000 F cfa le carton de 100 boîtes (informateur)		
Concentré de tomate marque Calypso				4500 f cfa le carton de 100 boîtes de 70g (gros)	

Note : taux de change au moment des relevés (22-27 octobre 1993): 120N/1000 f cfa à l'achat et 125N/1000 à la vente (Garoua-Maroua-Amchidé)

## ANNEXE 3

### Indices de prix à Garoua

Code	LIBELLES		Passage n5; 2-4 août 93	Passage n6; 31août- 1sept 93	Passage n7; 4-5 oct 93	Passage n8; 27-29 oct 93
1521	<b>Lait concentré sucrée</b>					
152101	Lait concentré sucré marque NESTLE, fabriqué en Hollande, boîte de 397g, IC	IC	100,00	98,95	102,10	103,36
152102	Lait concentré sucré marque NESTLE, fabriqué en Hollande, boîte de 397g, RN	RN	100,00	98,59	98,59	100,28
152104	Lait concentré sucré marque PEAK, boîte de 70 g, fabriquée en Hollande, IC	IC	100,00	98,73	98,73	98,73
1522	<b>Lait concentré non sucré</b>					
152203	Lait concentré non sucré, marque PEAK, boîte 170g, fabriqué en Hollande, RN	RN	100,00	96,15	96,15	96,15
1611	<b>Huile de palme</b>					
161101	Huile de palme brute, en bouteille de 1l, marque MULA, FC	FC	100,00	100,00	100,00	100,00
161102	Huile de palme brute locale, couleur rouge, vv, FC	FC	100,00	103,13	104,17	104,17
1612	<b>Huile de coton</b>					
161201	Huile de coton marque DIAMAOR, bouteille de 1 lt, fabriquée par SODECOTON, FC	FC	100,00	101,06	105,32	102,13
161202	Huile de coton marque SUNOLA VEGETABLE OIL, vendue dans bouteille DIAMAOR de 1 lt, FN	FN	100,00	113,71	121,43	120,00
161203	Huile de coton marque SUNOLA VEGETABLE OIL, bouteille de 3 lt, FN	FN	100,00	114,36	116,83	121,78
1613	<b>Huile d'arachide</b>					
161301	Huile d'arachide ordinaire, production locale et artisanale, vv, FC	FC	100,00	100,00	109,76	110,98
161303	Huile d'arachide marque SUNOLA GROUNDNUT OIL, bouteille de 3 lt, FN	FN	100,00	115,19	127,18	124,30
1933	<b>Produits cacaoés</b>					
193301	Déjeuner lacté, boîte métallisée de 500 g marque MATINAL, CHOCOCAM	FC	100,00	96,43	98,21	98,21
193302	Déjeuner lacté, boîte de 450 g marque OVALTINE, fabriqué en Angleterre 400 g	RN	100,00	98,09	100,64	100,00
193303	Déjeuner lacté, boîte de 450 g marque BOURNVITA, FN	FN	100,00	100,00	100,00	100,00
2172	<b>Pagne</b>					
217201	Pagne ordinaire CICAM, 6 yards	FC	100,00	91,84	85,03	87,07
217202	Pagne Super Print, qualité supérieure, CICAM, 6 yards	FC	100,00	83,10	82,83	83,10
217208	Pagne ordinaire "Abada" dit "CICAM du Nigeria", 6 yards, FN	FN	100,00	98,43	92,91	87,60
217204	Pagne Super Print, marque VLISCO, fabriqué en Hollande (provenance à préciser) 6 yards	RN	100,00	101,55	86,06	98,32
217205	Pagne marque GUARANTEED REAL WAX, fabriqué au Nigeria (UNTL), 6 yards	FN	100,00	99,03	101,60	100,80
217210	Pagne WAX HOLLANDAIS, import Cameroun, 6 yards	IC	100,00	107,80	97,52	101,06
217212	Pagne WAX HOLLANDAIS, 6 yards, RN	RN	100,00	151,21	159,82	158,94

**ANNEXE 3**  
*Indices de prix à Garoua*

Code	LIBELLES		Passage n5; 2-4 août 93	Passage n6; 31 août- 1 sept 93	Passage n7; 4-5 oct 93	Passage n8; 27-29 oct 93
217211	Pagne WAX ANGLAIS, 6 yards, RN	RN	100,00	102,48	111,80	111,18
217213	Pagne WAX ANGLAIS, 6 yards, IC	IC	100,00	101,02	96,94	96,94
2212	<b>Sandale et sandalette</b>					
221201	Sandalette homme, communément appelée "sans confiance" fabrication BATA	FC	100,00	107,61	108,70	108,70
221202	Sandalette homme, fabrication SIPLAST, semelle doublée	FC	100,00	101,02	101,02	100,00
221203	Sandalette homme, communément appelée "sans confiance" fabrication nigériane marque PLASTIC FRN	FN	100,00	123,85	157,69	112,31
3331	<b>Piles électriques</b>					
333101	Pile sèche blindée HELLESENS, type 733 ; 1,5 volt,, IEC R20	FC	100,00	100,00	100,00	100,00
333102	Pile sèche blindée, TIGER HEAD type R20,1,5 volt, fabriqué en Chine, provenance Nigeria	RN	100,00	95,45	90,91	95,45
3332	<b>Allumetes et briquets</b>					
333201	Boîte d'allumette marque BOXEUR, (petite boîte) UNALOR CAMEROUN	FC	100,00	100,00	100,00	100,00
333202	Boîte d'allumette marque THREE PALMS, (petite boîte) fabrication nigériane	FN	100,00	100,00	# N/A	# N/A
3725	<b>Seau, cuvette, plateau et baquet à lessive</b>					
372501	Seau en plastique de 15lt environ, unicolore et avec anse métallique, marque PLASTICAM	FC	100,00	103,45	103,45	100,00
372504	Seau en plastique de 15 lt, unicolore, avec anse métallique et couvercle, marque NIGERIANE	FN	100,00	105,71	75,24	84,76
372512	Cuvette en plastique, 15 lt de contenance, 30 cm de diamètre, unicolore, marque PLASTICAM	FC	100,00	100,00	# N/A	# N/A
372513	Cuvette en plastique, 15 lt de contenance, 30 cm de diamètre, unicolore, fabriqué au Nigeria	FN	100,00	95,40	95,40	98,85
372520	Bac à lessive en plastique, contenance 30 lt environ, unicolore, fabriqué au Cameroun	FC	100,00	142,99	138,32	138,32
372521	Bac à lessive en plastique, contenance 30 lt environ, unicolore, fabriqué au Nigeria	FN	100,00	98,36	104,92	107,38
372533	Sac plastique fin pour emballage, marque DANSY INDUSTRY LAGOS, paquet de 100, fabriqué au Nigeria	FN	100,00	123,77	126,42	129,72
372541	Sac plastique dur pour emballage, 1 sac, KANO, fabriqué au Nigeria	FN	100,00	141,00	100,00	100,00
372551	Plateau en tôle émaillée, taille moyenne, FN	FN	100,00	132,81	148,44	142,19
372552	Plateau en tôle émaillée, taille moyenne, IC	IC	100,00	100,69	# N/A	# N/A
372553	Plateau en tôle émaillée, taille moyenne, FN	FN	100,00	99,31	99,31	110,34

### ANNEXE 3

#### Indices de prix à Garoua

Code	LIBELLES		Passage n5; 2-4 août 93	Passage n6; 31août- 1sept 93	Passage n7; 4-5 oct 93	Passage n8; 27-29 oct 93
372560	Seau en aluminium galvanisé, 15 lt environ, FC	FC	100,00	105,04	88,24	96,64
372561	Seau en aluminium galvanisé, 15 lt environ, FN	FN	100,00	87,50	111,90	120,24
372570	Bouilloire en plastique pour la prière, contenance 2 lt, FN	FN	100,00	100,00	98,25	103,51
3812	<b>Produits détergents</b>					
381202	Poudre lessive marque TEMPO Blue Detergent, vv, sachet de 2 kg, fabrication Nigeria	FN	100,00	102,09	104,19	103,66
381203	Poudre lessive JET, fabrication Nigeria, vv, sachet de 1 kg	FN	100,00	98,04	108,82	99,02
381204	Poudre lessive ELEPHANT 1kg, fabriquée au Nigeria	FN	100,00	105,30	107,73	105,30
381206	Poudre lessive KILAV, paquet de 200 g	FC	100,00	100,00	100,00	100,00
3820	<b>Insecticides</b>					
382001	Insecticide MOBIL, bonbe de 302 ml, fabrication Nigeria	FN	100,00	116,67	111,11	117,78
382002	Insecticide marque RAMBO, bonbe de 520 ml, fabrication Nigeria	FN	100,00	102,86	100,00	100,00
382005	Insecticide MOON TIGER, bombe de 400 ml, SOPICAM	FC	100,00	87,10	90,32	90,32
382006	Insecticide MOBIL, bombe de 409 ml, fabrication Benelux, IC	IC	100,00	100,00	100,00	100,00